



Réponse à l'appel à candidature LEADER 2023-2027



Pays Carcassonnais
BP 30168
44 rue Verdun
11000 CARCASSONNE
Téléphone : 04 68 26 73 79
secretariat@payscarcassonnais.com

Table des matières

Première partie : le territoire et la stratégie	3
1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse.....	3
1.2 Diagnostic du territoire	6
1.3 La stratégie du GAL du Pays Carcassonnais.....	14
Deuxième partie : le plan d'action	18
5.1 la structuration du plan d'actions	18
5.2 Liste des projets potentiellement mis en œuvre dès le début du programme.	18
Troisième partie : la maquette financière.....	19
Quatrième partie : la gouvernance	20
4.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie.....	20
4.2 Le comité de programmation.....	21
Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation	24
5.1 Ingénierie.....	24
5.2 Suivi – évaluation.....	24
5.3 Communication et diffusion	26
ANNEXES.....	27
Délibération du Pays Carcassonnais et lettres de soutien des EPCI.....	27
Extrait des statuts de l'association du Pays Carcassonnais.....	30
L'organisation du Pays Carcassonnais	30
Liste consolidée des communes.....	31
Synthèse de la stratégie sous forme de logigramme	33
Les fiches-actions déclinant le plan d'actions	34
Eléments financiers du GAL du Carcassonnais	57
Les critères de sélection	58
Liste des projets pressentis pour le programme LEADER 2023-2027	60
Exemple d'outils de communication LEADER du Pays Carcassonnais.....	62

Première partie : le territoire et la stratégie

1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse

Le Pays Carcassonnais compte 105 communes et 119 300 habitants en 2018, soit 32% de la population du département de l'Aude. 78% des communes comptent moins de 1 000 habitants (18 communes ayant même moins de 100 habitants).

Son territoire couvre deux EPCI :

- Carcassonne Agglomération avec 113 464 habitants (66 639 habitants hors Carcassonne),
- et la communauté de communes de la Montagne Noire qui compte 5 838 habitants.

Le Pays Carcassonnais a été initié en 2000 avec la création d'une association dédiée afin de constituer un espace d'échanges, de coordination et de soutien pour le développement local. Territoire de projet, il a pour objet de coordonner et fédérer les initiatives et s'appuie sur sa charte adoptée dès 2003 et toujours d'actualité.

Il porte le programme LEADER 2014-2020 « Renforcer les liens sur le Carcassonnais pour un développement équilibré du territoire ».

Lors de la programmation 2007-2013, le Pays Carcassonnais était intégré au GAL Pays Vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare, conjointement avec le Pays du Narbonnais et le Pays Corbières Minervois.

La Charte du Pays Carcassonnais :

1^{er} Axe : Assurer un développement économique et harmonieux

- Maintenir une activité agricole de qualité et garante des paysages
- Consolider et développer l'offre touristique
- Développer tous les pôles de compétences.

2^{ème} Axe : Préservation et valorisation des ressources du Pays

- Préserver et valoriser les qualités du territoire.
- Elaborer et favoriser une véritable politique culturelle
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de Communication.

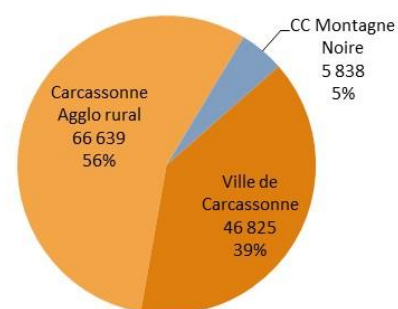
3^{ème} Axe : Construire un pays solidaire

Créer des liens et développer la solidarité pour permettre à chacun de bien vivre sur le territoire.

- Dans le domaine du logement
- Pour les services aux habitants
- En développant l'engagement citoyen en matière de politique culturelle et sportive



Nombre d'habitants du GAL du Carcassonnais

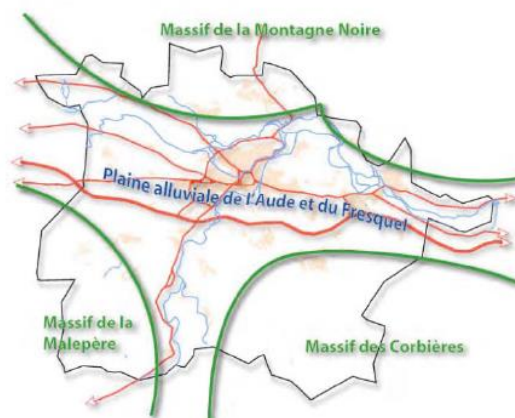


➔ Si l'on excepte la ville de Carcassonne, non éligible au programme LEADER, la candidature du Pays Carcassonnais, et donc le territoire du GAL, compte 104 communes et 72 500 habitants.

Un territoire à l'interface de la Méditerranée et de l'Océan

Le Pays Carcassonnais occupe une position centrale au cœur de la Région Occitanie, en véritable interface entre le bassin méditerranéen et le Sud-Ouest avec l'agglomération de Toulouse. Il se structure autour d'un axe Est-Ouest majeur - le sillon audois a toujours été un trait d'union et explique le rôle important du territoire dans l'Histoire - et un axe Nord-Sud faisant le lien entre Massif Central et Pyrénées par les zones de piémont.

Il couvre 1 350 km², soit 22% du département de l'Aude. Sans la ville de Carcassonne, la superficie du territoire est de 1 285 km².



Un territoire accessible et attractif

Le Carcassonnais est desservi par les autoroutes A61 qui le relie à Toulouse et au-delà à Bordeaux d'une part et A9 qui assure la liaison avec Perpignan et l'Espagne, mais également Montpellier et Marseille, d'autre part. Il bénéficie d'une liaison ferroviaire directe avec Lyon et Toulouse par TGV. Le territoire dispose en outre de l'aéroport Carcassonne Sud de France qui permet de le relier à plusieurs Pays (Grande Bretagne, Irlande, Portugal, Belgique...). Ces infrastructures confèrent au Carcassonnais un caractère très accessible et contribuent à son attractivité.

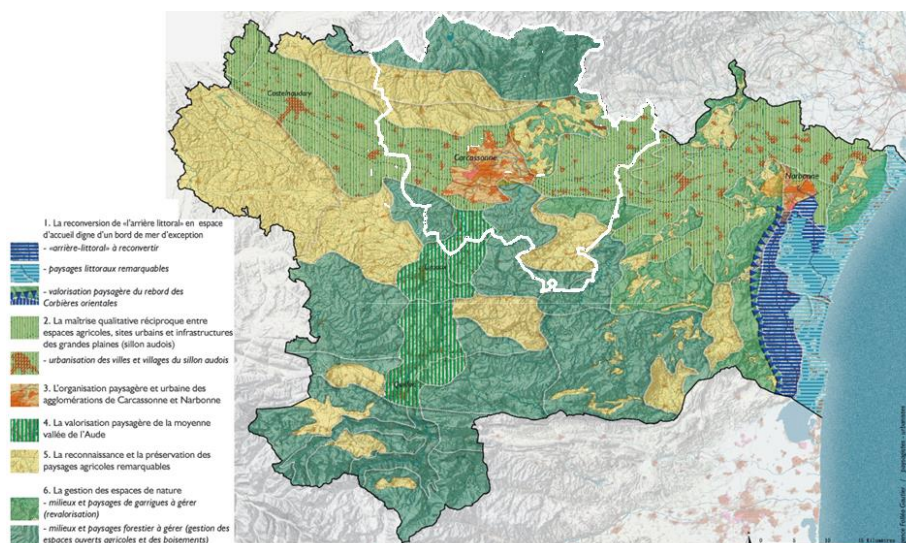
En revanche, les dessertes routières secondaires sont de qualité moyenne et le réseau viaire, conditionné par la topographie et l'hydrologie, est hétérogène et complexe.

Les infrastructures de communication facilitent et accentuent l'attractivité touristique et économique du territoire mais sont concentrées dans le sillon audois, pouvant constituer un frein à l'installation des ménages et des entreprises sur certains secteurs

Un cadre exceptionnel

Des paysages diversifiés

La qualité et la diversité des paysages sont liées à la structuration géographique du territoire, articulé autour de la plaine de l'Aude et du Fresquel (le « sillon audois »), encaissée à la confluence de trois massifs structurants que sont la Montagne Noire au Nord, le massif des Corbières à l'Est, et le massif de la Malepère au Sud-ouest, qui structurent le paysage et l'identité du territoire.



Un environnement et un patrimoine naturel préservés

Le Carcassonnais possède un environnement remarquable, reconnu par la présence de nombreux espaces naturels classés : 4 zones Natura 2000, ZNIEFF (72% de la superficie du territoire), 9 Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui couvrent des surfaces significatives.

Les zones d'intérêt naturaliste reconnues se localisent principalement aux marges Nord et Sud du Pays Carcassonnais, ce qui correspond assez étroitement aux secteurs de relief, respectivement de la Montagne Noire et des pré-Pyrénées.

Un patrimoine de grande qualité

Le patrimoine historique bâti du Carcassonnais, fruit de l'histoire et de la géographie particulières du territoire est particulièrement dense. La Cité de Carcassonne constitue sans aucun doute un phare majeur pour l'ensemble du Carcassonnais, mais le territoire compte de très nombreux éléments patrimoniaux dispersés, souvent méconnus : les sites pôles du Pays Cathare (Lastours et Saissac), mais également de nombreux châteaux, églises et bâtis témoins des activités économiques passées ou actuelles (papier, marbre de Caunes, industrie drapière, moulins, maisons vigneronnes, caves viticoles, équipements hydrauliques, etc.).

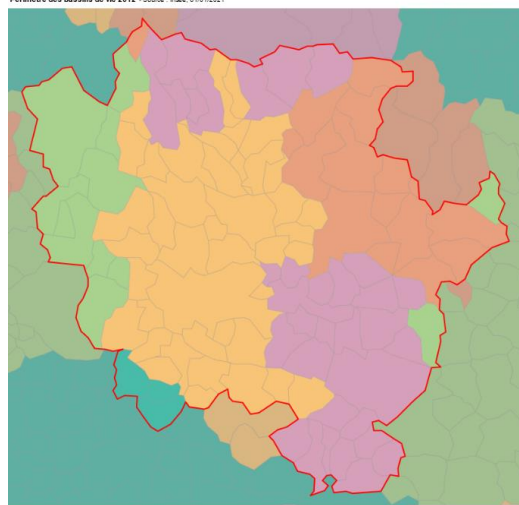
Il faut noter la reconnaissance au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, de la Cité de Carcassonne et du Canal du Midi qui forment un ensemble patrimonial et paysager exceptionnel.

Enfin, au-delà des éléments monumentaux, le Carcassonnais est riche d'un patrimoine bâti villageois et vernaculaire important, mais méconnu par la population et souvent dégradé ou menacé.

Des savoir-faire préservés

Au côté des savoir-faire agricoles et viticoles marqueurs de l'identité du territoire, le Carcassonnais compte également des savoir-faire riches, mais qui restent encore méconnus: à titre d'exemple, c'est sur le territoire qu'est produit le marbre de Caunes-Minervois, exploité depuis l'époque romaine et très utilisé dans les constructions patrimoniales (le marbre de Caunes a ainsi été utilisé au Grand Trianon à Versailles, la Grande Mosquée de Cordoue, l'opéra Garnier, etc.). Les savoir-faire et le patrimoine liés au papier sont également encore présents et visibles sur le territoire (anciens moulins à papier et manufactures le long de la Dure, village du livre de Montolieu, moulin papetier de Brousses, dernier moulin en activité sur la vallée de la Dure qui comptait encore 67 moulins en 1845...).

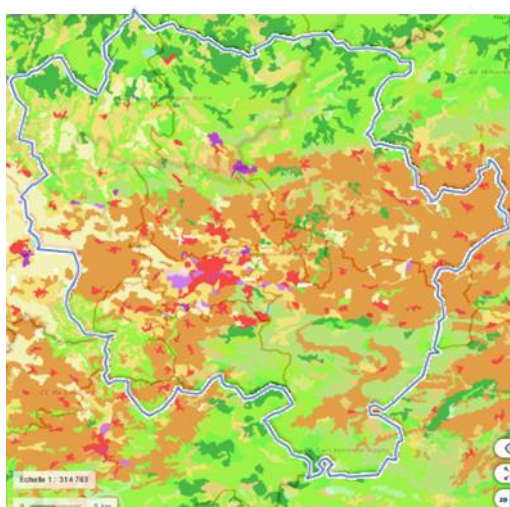
Périmètre des bassins de vie 2012 - Source : Insee, 01/01/2021



Le Pays Carcassonnais est composé de 8 bassins de vie structurés autour de la ville de Carcassonne et de petites villes rurales exerçant des fonctions de centralité à l'échelle de leur bassin de vie, (Trèbes, Rieux-Minervois, Conques sur Orbiel, Cuxac-Cabardès,...).

1.2 Diagnostic du territoire

1. La forêt sur les massifs, la viticulture au centre du territoire.



Globalement, l'agriculture occupe 52% de la superficie totale et la forêt 43,5%.

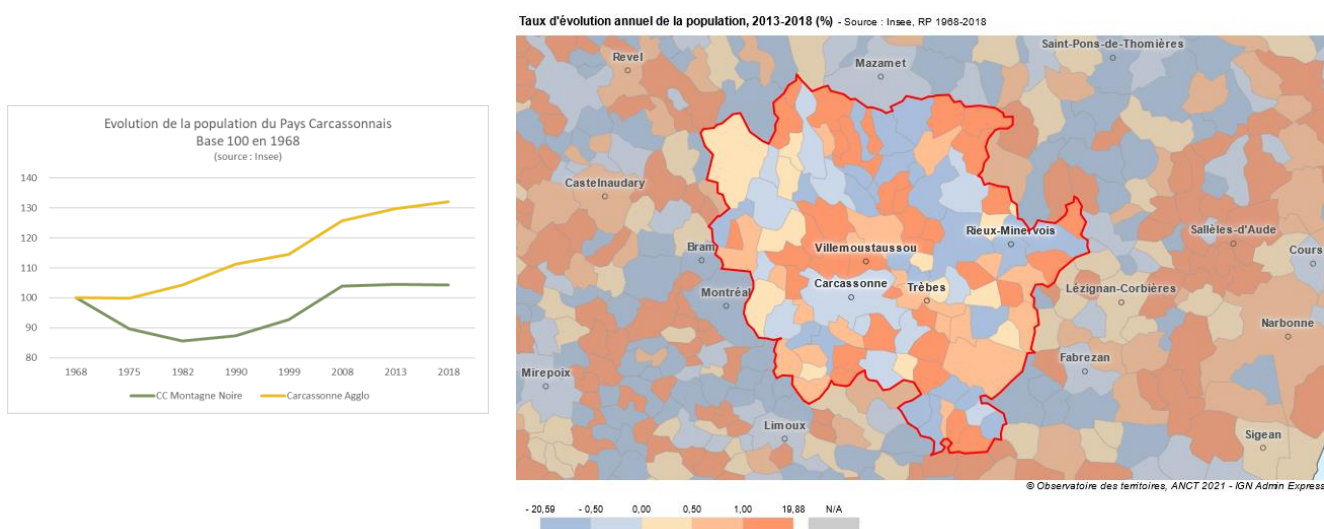
La forêt domine largement sur les massifs (66,5% des sols sur le Montagne Noire), alors que le sillon audois se caractérise par une activité agricole importante largement dominée par la viticulture.

Nature de l'occupation des sols	CC Montagne Noire	Carcassonne Agglo	Pays Carcassonnais
Agriculture	31,3 %	57,2 %	51,7 %
Forêt	66,5 %	37,2 %	43,5 %
Territoires artificialisés	1,6 %	5,4 %	4,6 %

2. Des évolutions démographiques contrastées

➔ des communes rurales en perte de vitesse

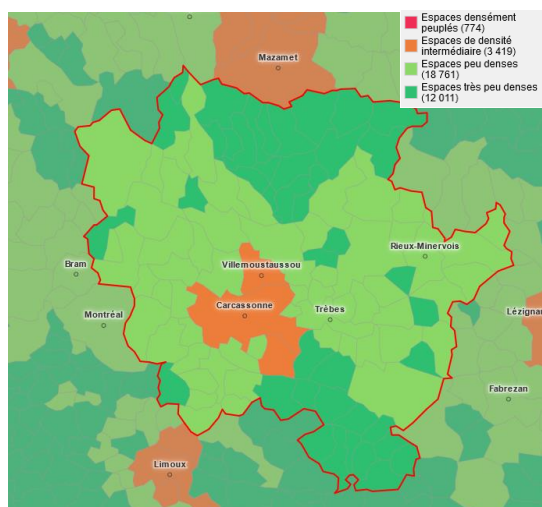
Si globalement le Pays Carcassonnais est encore dans une dynamique démographique positive (avec cependant une croissance limitée à 1,6% entre 2013 et 2018), une observation plus fine permet de distinguer des tendances très différentes d'une commune à l'autre, avec en particulier de nombreuses communes rurales subissant un déclin.



Le solde naturel est négatif et la légère croissance de la population n'est due qu'à l'arrivée de nouveaux habitants.

→ Un territoire peu dense.

Hormis la ville de Carcassonne et les communes limitrophes qui composent son unité urbaine, le territoire est peu, voire très peu densément peuplé.

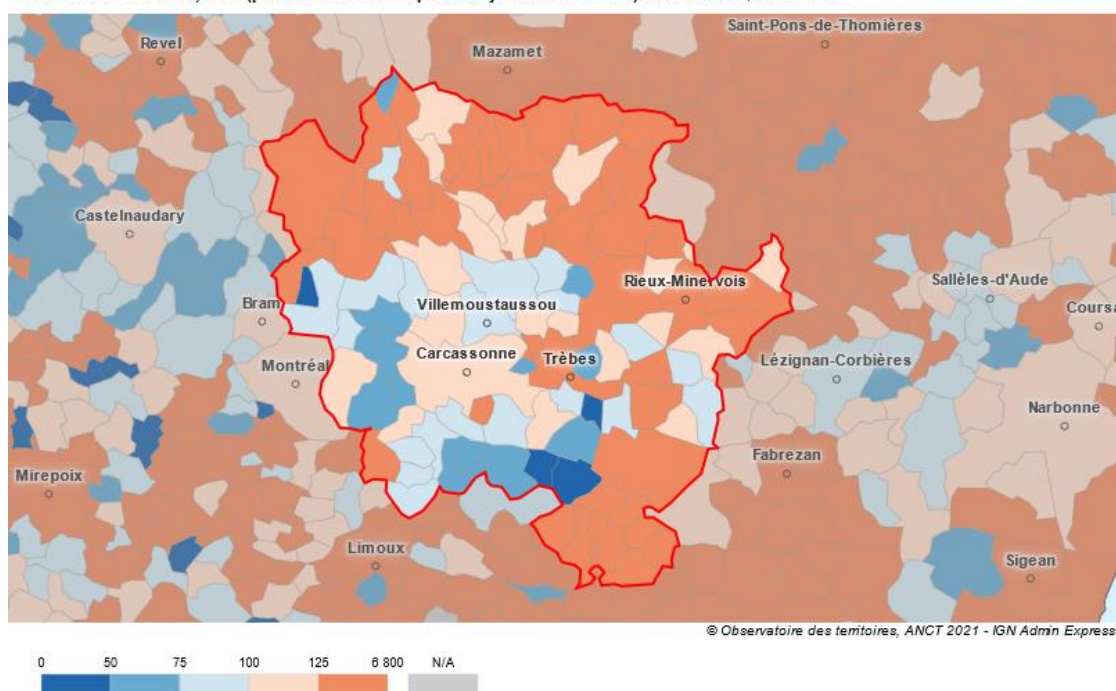


→ Une population vieillissante.

Avec 108 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, le Pays Carcassonnais se caractérise par un indice de vieillissement relativement élevé (82 à l'échelle nationale, 99 en Occitanie, mais 119 pour le département de l'Aude). Le vieillissement est particulièrement marqué sur les massifs, les communes du sillon audois étant souvent plus jeunes.

1 habitant sur 4 a plus de 65 ans, et les plus de 75 ans représentent 11,4% de la population (pour 9,3% à l'échelle nationale).

Indice de vieillissement, 2018 (personnes ≥ 65 ans pour 100 jeunes de < 20 ans) - Source : Insee, RP 1968-2018



→ des problématiques sociales

- La croissance du nombre de personnes seules et de familles monoparentales :
Les caractéristiques des ménages évoluent, avec une diminution de leur taille, une augmentation du nombre des familles monoparentales (+ 15% entre 2013 et 2018, pour + 11,4 à l'échelle nationale) et du nombre de personnes seules (34% en 2013 pour 17 900 ménages, 36,6% pour 20 156 ménages en 2018).

- Un taux de chômage persistant :

	CCMN	CA	Carcassonne	Aude	Occitanie	France
Taux de chômage 2018 (Insee)	18,2	17,5	22,0	17,5	14,6	13,4

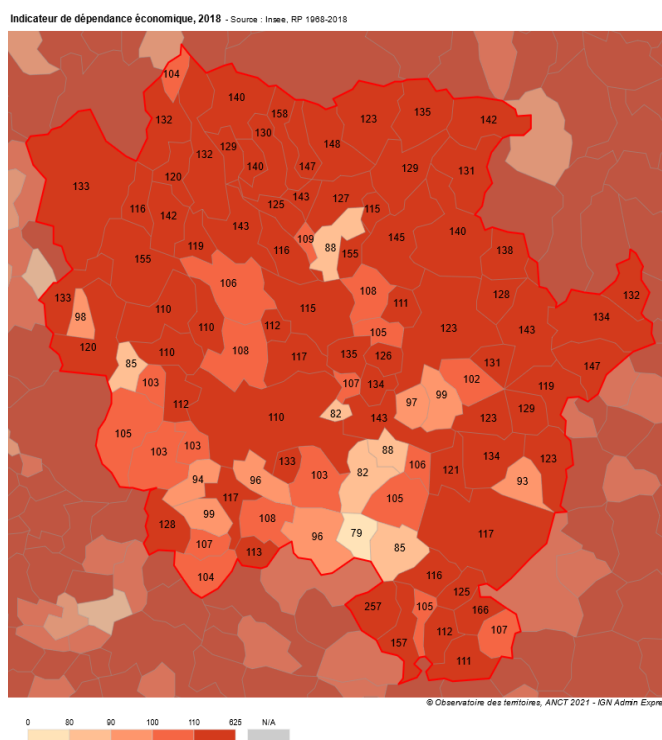
- De faibles niveaux de qualification :
15% des 20-24 ans n'ont aucun diplôme (9,6% en France et 9,9% en Occitanie).
22,1% des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi (NEET) pour 16,3% en France et 17,4% en Occitanie.

- Des niveaux de revenus légèrement plus faibles :
La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 18 450 € dans la Montagne Noire et de 19 280 € pour Carcassonne Agglo (19 240 € dans l'Aude et 20 740 € en Occitanie).

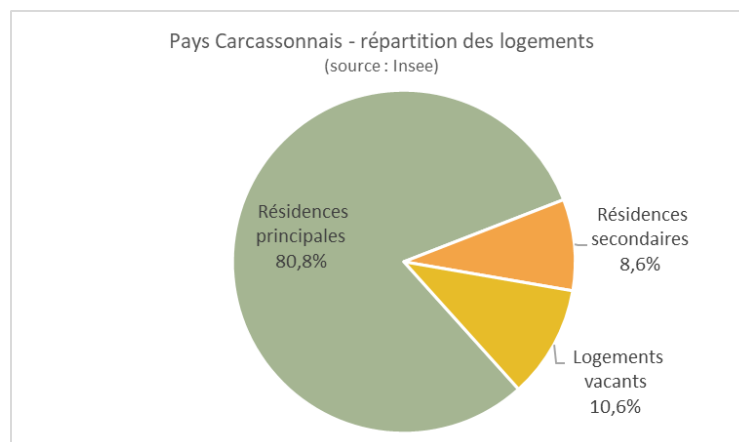
- Un taux de pauvreté plus marqué : 21% contre 20,7% à l'échelle du département et 17,6% pour l'Occitanie.

→ une forte dépendance économique des communes rurales

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler. A l'échelle du Pays Carcassonnais, ce taux est de 115 et de très nombreuses communes du territoire sont dans une situation de forte dépendance économique.



3. Le parc de logement



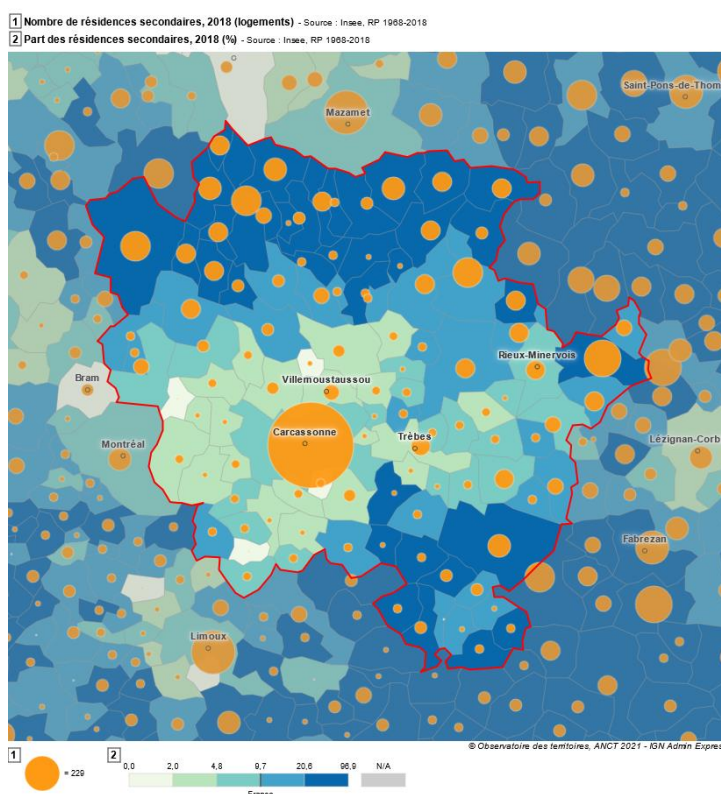
→ l'importance de la vacance

Le parc de logement est marqué par une importante proportion de logements vacants qui représentent 10,6% du parc pour 8% à l'échelle départementale avec encore 7 288 logements vacants en 2018.

→ le poids des résidences secondaires

Le nombre des résidences secondaires est important, surtout sur la Montagne Noire (32% des logements), mais également dans la partie Sud et Ouest du Pays comme l'illustre la carte ci-contre. La part des résidences secondaires a tendance à augmenter (+3% entre 2013 et 2018).

→ Un parc de logement ancien consommateur d'énergie : 69% des logements datent d'avant 1990 pour 66% dans l'Aude et 64% en Occitanie.



4. Un tissu économique largement dominé par les activités présentiellees.

Le Pays Carcassonnais compte environ 44 000 emplois, dont 31 000, soit 70%, sont concentrés dans la seule ville de Carcassonne. Ces emplois relèvent très majoritairement (78%) de la sphère présentielle, c'est-à-dire qu'ils sont liés aux besoins des habitants et des touristes.

Emplois	2013	2018	Evolution
Sphère présentielle	32 885	34 259	4,2%
Sphère productive	9 823	9 776	-0,5%
Nombre d'emplois	42 708	44 035	3,1%

L'industrie est peu présente avec seulement 5,4% des emplois et a tendance à encore diminuer.

En revanche le tertiaire compte pour 83% des emplois.

Les secteurs du commerce et de l'hébergement/restauration sont particulièrement présents, en particulier grâce au tourisme, mais ces emplois sont marqués par une forte saisonnalité et une certaine précarité.

- 18,2% des salariés de 15 à 64 ans ont un emploi précaire (16,4% en Occitanie).
- 19,3% sont à temps partiel (18,3% en Occitanie).

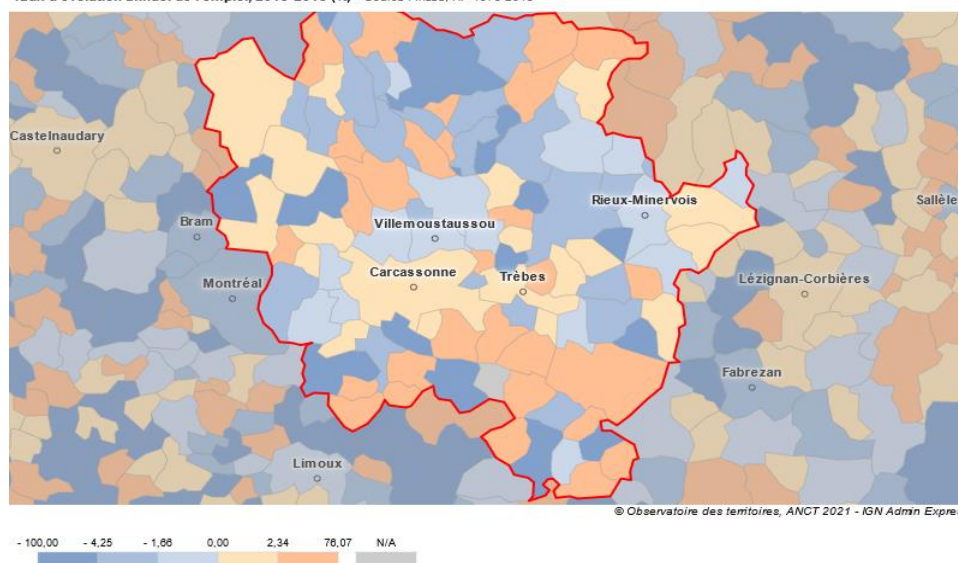
Il faut noter que nombre de communes rurales ne disposent plus de commerce.

Part de l'emploi salarié par secteur d'activité	Pays	Aude	Occitanie
Agriculture	5,0%	6,6%	3,8%
Industrie	5,4%	7,2%	10,0%
Construction	6,3%	7,0%	6,9%
Tertiaire	83,0%	79,3%	79,3%

Le tissu économique est composé de petites entreprises, 94,3% des établissements comptent moins de 9 salariés

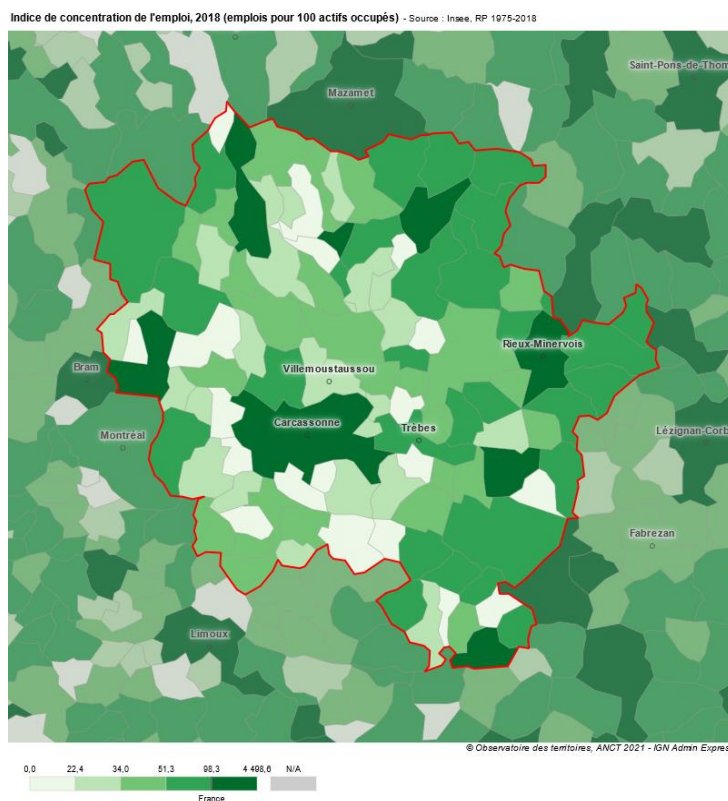
Bien que le nombre d'emplois augmente légèrement (+3,1% entre 2013 et 2018), beaucoup de communes rurales perdent des emplois, parfois dans des proportions importantes.

Taux d'évolution annuel de l'emploi, 2013-2018 (%) - Source : Insee, RP 1975-2018



Globalement, le Carcassonnais constitue un pôle d'emploi relativement équilibré avec 103 emplois pour 100 actifs ayant un emploi et habitant le territoire. Mais cet équilibre cache de fortes disparités internes : ce taux est très élevé sur Carcassonne Agglo, qui concentre une part importante des emplois locaux (29 417 emplois sur la ville), et à l'inverse beaucoup plus faible sur les communes rurales qui composent le Pays Carcassonnais, la Montagne Noire par exemple ne compte que 56 emplois pour 100 actifs ayant un emploi. L'activité économique apparaît ainsi très centralisée autour de la ville de Carcassonne, qui concentre en particulier les emplois administratifs.

La distance moyenne entre le logement et le lieu de travail est de 26 kms, ce qui génère des déplacements quotidiens importants et des problématiques de mobilité croissantes.



5. Le tourisme

25% de l'emploi du territoire est lié aux activités d'hébergement, de loisirs ou de commerce : ce marché du travail est marqué par la forte proportion d'emplois à contrat déterminé. La difficulté à recruter des profils qualifiés est réelle.

Le Canal du Midi et la Cité de Carcassonne, tous deux labellisés par l'UNESCO, sont des produits d'appels de la destination touristique.

Le rayonnement de la Cité de Carcassonne à l'international est un atout essentiel, avec près de 2 millions de touristes chaque année¹. Le territoire compte également de très nombreux sites patrimoniaux parmi lesquels les abbayes de Caunes-Minervois et Villelongue, et les châteaux de Lastours, Saissac et Carcassonne, membres du réseau départemental des sites pôles du Pays Cathare. Le territoire compte plus de 200 monuments et sites classés ou inscrits.

Le Canal du Midi avec un linéaire de 60 kms, auquel on doit ajouter la Rigole de la Montagne et ses 18 kms attire 25 000 touristes par an.

Dans la Montagne Noire, le territoire se démarque par la présence de villages de caractères à l'architecture typique basée sur l'utilisation des matériaux locaux, le bois, la pierre et la lauze de schiste.

➔ **Les valeurs patrimoniales et paysagères constituent un support réel et un véritable potentiel de développement touristique.**

¹ En baisse pendant la période de confinement, ce nombre est reparti à la hausse.

L'offre en hébergement est dominée par l'hôtellerie traditionnelle, concentrée dans la ville de Carcassonne, avec une faible diversité de l'offre et un sous-équipement en milieu rural (peu de campings, d'accueils de groupes,...).

La connexion des réseaux touristiques entre la ville centre et l'offre existante et potentielle des communes rurales reste un véritable enjeu, notamment autour du canal du Midi et des sites patrimoniaux ou naturels. En effet, alors que la fréquentation touristique de Carcassonne Agglo, portée par la Cité, croît avec une augmentation de 24% de la clientèle étrangère et de 19,5% de la clientèle française entre 2020 et 2021, celle de la Montagne Noire stagne².

Le précédent programme LEADER avait pour principal objectif le renforcement des liens entre Carcassonne et le milieu rural environnant afin de mieux diffuser la fréquentation touristique. Sa mise en œuvre a permis de vraies avancées, mais il s'agit d'un objectif à long terme et cet enjeu reste d'actualité.

6. L'agriculture

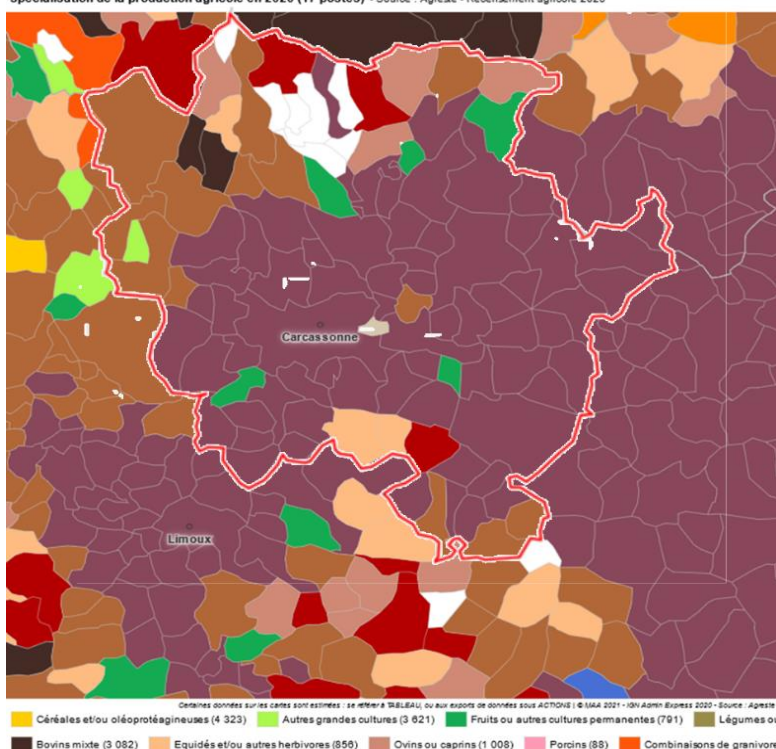
5% des emplois du territoire relèvent de l'agriculture (contre 3,8% à l'échelle régionale).

En 2019, le territoire compte 1 914 exploitations agricoles, dont 854 considérées comme petites.

47 communes sont situées en zone de montagne, dont 33 en zone Massif Central et 13 sur le Massif Pyrénéen, soit 11% de sa population. L'élevage reste la principale activité qui permet d'entretenir ces espaces isolés, et contribue à réduire les risques naturels. Les nombreuses terrasses enrichies sur la Montagne Noire témoignent du recul de l'agriculture.

La vigne, omniprésente dans le sillon audois, marque le paysage. Plusieurs appellations garantes de la qualité des productions viticoles sont réparties sur le territoire avec cinq AOP (Cabardès, Corbières, Limoux, Malepère, Minervois), et permettent de dynamiser le tissu agricole et rural.

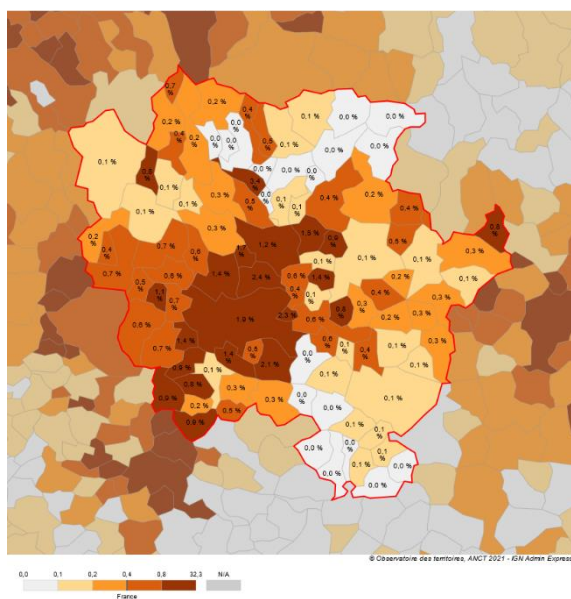
Spécialisation de la production agricole en 2020 (17 postes) - Source : Agreste - Recensement agricole 2020



De nombreuses autres productions, valorisées par des labels, permettent la diversité à la fois des paysages et des productions et sont un atout pour le territoire : oliviers, arbres fruitiers, exploitations maraîchères. Plus de 244 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique.

Cependant, les exploitations agricoles sont pour la majorité de taille modeste et peinent à trouver preneur ; les exploitants sont moins nombreux et vieillissants.

² Source : ADT Aude, bilan touristique 2021.

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 en %

Il faut enfin noter la concurrence pour l'occupation des sols. Au sein du Pays carcassonnais, la surface artificialisée a augmenté de 0,5% entre 2009 et 2019 pour une moyenne départementale et régionale de 0,4%.

1. 3 La stratégie du GAL du Pays Carcassonnais

1. Le bilan de LEADER 2014-2020

L'évaluation du programme LEADER du Pays Carcassonnais a été réalisée en 2021 avec l'accompagnement d'un cabinet indépendant.

La stratégie était résumée ainsi : "Renforcer les liens sur le Carcassonnais pour un développement équilibré du territoire".

Cette évaluation, conduite de manière participative, a mis en évidence de nombreux acquis de la mise en œuvre de LEADER sur le territoire du Pays Carcassonnais, tout en pointant quelques marges de progrès :

Point forts	Marges de progrès
Le portage du GAL et de la stratégie LEADER par le Pays. <ul style="list-style-type: none"> • Structure associative souple. • Indépendante. • Compétente sur un territoire cohérent au-delà des limites des EPCI. 	
Une cellule de gestion et d'animation performante : <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme de l'animation, proximité du terrain et des acteurs locaux. • Absence de turn-over et stabilité de l'équipe. • Rigueur de la gestion, mise en place d'outils, • Accompagnement et suivi des porteurs de projets. Rôle facilitateur, de catalyseur. 	
Le fonctionnement du comité de programmation	Diminuer l'absentéisme
Le soutien financier des EPCI à travers des règlements spécifiques.	Meilleure mise en évidence des liens entre la stratégie LEADER et les projets de territoires (EPCI, CD 11, SCOT,...). Liens entre le GAL et les instances de concertation existantes (conseil de développement, conseils de territoire,...).
L'effet levier du programme, exemplarité, entraînement.	
Un rythme de programmation soutenu et un taux de consommation important.	La coopération (une action autour du canal du Midi)
L'équilibre territorial des actions	La mise en réseau des bénéficiaires.
La diversité des thèmes et la transversalité des approches.	L'absence d'actions dans certains domaines initialement prévus : <ul style="list-style-type: none"> • Filière bois énergie, • Économie circulaire.
L'innovation	Absence d'appels à projets, par exemple dans le champ des métiers d'art
La montée en gamme de l'offre d'accueil et d'hébergement. De nombreux investissements matériels.	La faible prise en compte de l'environnement et de la transition climatique et énergétique.
Le nombre important de bénéficiaires privés.	
La communication autour du programme et sur les actions financées.	

Ainsi l'évaluation a permis d'identifier plusieurs éléments devant faire l'objet d'une attention particulière dans le futur programme :

- *La gouvernance.*
 - *Constituer un comité de programmation représentatif de l'ensemble des thématiques présentes dans le programme et en capacité de relayer efficacement le programme sur le territoire.*
 - *Chercher à plus et mieux mobiliser les membres du comité de programmation.*
 - *Établir un règlement prévoyant les modalités de remobilisation ou de remplacement des membres défaillants.*

- *L'animation.*
 - *Renforcer la mise en réseau des bénéficiaires et des acteurs locaux.*
 - *Mettre en place certaines mesures par le biais d'appels à projets.*

- *La structuration du territoire*
 - *Articuler la stratégie LEADER avec les stratégies des intercommunalités et faire du programme un outil complémentaire à celles-ci.*

- *Les dimensions transversales.*
 - *Intégrer de manière forte la lutte contre le changement climatique et l'environnement, en phase avec le Pacte Vert européen (« Green deal »).*

- *Les thématiques.*
 - *Elles dépendront de la stratégie LEADER « revisitée », mais il importe de conforter les dynamiques mises en place, et de les compléter avec, par exemple :*
 - *Le développement et la mise en réseau des métiers d'art.*
 - *...*

- *La coopération*
 - *Bien que souvent complexe à mettre en œuvre, la coopération est une dimension forte de LEADER. Dans certains domaines, la coopération européenne peut être un élément intéressant d'une stratégie de développement rural.*

Ces préconisations ont été intégrées dans la nouvelle stratégie LEADER pour 2023-2027.

Quelques données sur la mise en œuvre de LEADER 2014-2020 :

- 2 505 410 € de FEADER.
- Contrepartie financière : 1 200 000€ de financement public national et 920 000€ de financement privé.
➔ 4,6M€ investis sur le territoire.
- 264 porteurs de projet accueillis et conseillés.
- 55 projets retenus par le comité de programmation.
- finançant à 71% de l'investissement.
- 307 entreprises en action sur ces projets dont 225 entreprises audoises.
- 78% des porteurs de projet sont privés.

2. La stratégie LEADER 2023-2027

La stratégie LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais est le fruit d'une démarche participative s'appuyant sur le diagnostic du territoire ainsi que sur l'évaluation de LEADER 2014-2020. Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement du programme précédent mais place l'attractivité au cœur de ses ambitions. Cependant l'attractivité ne peut être un but en soi. Elle est une condition pour maintenir et renforcer l'activité locale et permettre de bonnes conditions de vie pour les habitants du Pays Carcassonnais : renforcement de l'attractivité touristique, en lien direct avec la notoriété de la Cité de Carcassonne et du Canal du Midi, deux sites UNESCO majeurs pour le territoire ; attractivité économique ; attractivité résidentielle afin de permettre aux jeunes de rester sur le territoire et à de nouveaux habitants de s'y installer.

La transition écologique et énergétique est affirmée comme une nécessité et apparaît plus comme une dimension transversale devant guider l'ensemble du programme que comme un objectif à part.

Ainsi, la stratégie LEADER du Pays Carcassonnais peut être synthétisée de la manière suivante :

- ➔ **Une priorité : l'économie du territoire**, c'est-à-dire le développement de **l'emploi local** et des **services** afin de permettre aux habitants de « viure al país ».

Lien avec le Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Objectif Stratégique 1.1 : Accompagner le développement d'une économie résiliente, qui puise son inspiration dans le territoire et le fait rayonner aux niveaux régional, national et international:

- *Accompagnement des entrepreneurs/animation des réseaux*
- *Inclusion*
- *Agriculture*
- *Tourisme*
- *Patrimoine vernaculaire, immatériel, patrimoine monumental*

- ➔ **Une condition** : le renforcement de **l'attractivité**, en particulier touristique mais aussi d'équipements/services/commerces pour maintenir et renforcer la **vitalité des villages et la cohésion sociale et territoriale**.

Lien avec le CTO

ENJEU 1 : développer une attractivité respectueuse de l'environnement

Objectif Stratégique 1.2 : Apaiser les modes de déplacement et permettre aux habitants de s'approprier des offres alternatives complémentaires et diversifiées pour se déplacer autrement et mieux.

Objectif stratégique 3.1 : Affirmer un écosystème local de solidarité, de santé et d'organisation des services et de leur accessibilité, pour limiter le creusement des disparités sociales et territoriales, lutter contre toutes les formes de précarité et permettre l'épanouissement des individus.

- ➔ **Une dimension transversale** devant guider l'ensemble du programme : la **transition écologique et énergétique**.

Lien avec le CTO

ENJEU 2 : accompagner les transitions au bénéfice de tous et du territoire.

Objectif Stratégique 2.1 Aménager différemment le territoire pour protéger les populations et les biens, rechercher le rééquilibrage et redonner aux milieux naturels une place plus juste.

Objectif Stratégique 2.2 Engager le territoire, ses habitants, les acteurs économiques et agricoles dans les mutations à opérer pour agir concrètement sur le changement climatique par une approche systémique liant milieux, secteurs d'activités et implication citoyenne.

A son échelle, le Pays Carcassonnais s'est approprié les objectifs de la Région Occitanie affirmés dans le Pacte Vert Occitanie et déclinés à l'échelle du territoire par le Contrat Territorial Occitanie du Carcassonnais Montagne Noire.

Cette stratégie permet d'appréhender globalement le territoire et de considérer le développement touristique dans toutes ses dimensions (sites et prestataires touristiques, culture, agriculture, patrimoine naturel et architectural,...), et dans ses interactions avec l'ensemble des composantes du territoire. Le développement touristique est nécessaire pour créer les emplois et les activités indispensables à de bonnes conditions de vie locale pour les habitants. Il importe ainsi d'articuler vitalité des villages et tourisme dans le cadre d'une stratégie intégrée associant l'ensemble des acteurs locaux dans une même dynamique.

Le précédent programme LEADER avait pour fil conducteur la notion de « liens » : liens entre la Cité de Carcassonne et son environnement rural, liens entre secteurs d'activités, liens entre acteurs, et s'intitulait « Renforcer les liens sur le Carcassonnais pour un développement équilibré du Territoire ».

Cette ambition est toujours d'actualité mais ce nouveau programme doit surtout s'attacher à renforcer une dynamique endogène et intégrée permettant d'appréhender les interactions entre les différentes dimensions de la vie locale : viser l'attractivité touristique sans se préoccuper de la qualité paysagère et patrimoniale et de la vie des villages serait une stratégie vouée à l'échec. A l'inverse, ne s'intéresser qu'au maintien et au développement des services et de la qualité de vie locale sans miser sur le tourisme, l'une des principales potentialités de développement du Pays Carcassonnais avec l'agriculture et la viticulture, ne peut aboutir.

Le patrimoine du Pays Carcassonnais, dans toutes ses composantes, s'impose comme un support permettant d'affirmer une identité partagée par le territoire et de promouvoir son attractivité.

Il s'agira de participer à la valorisation des patrimoines supports d'initiatives culturelles, économiques, associatives afin de répondre aux attentes des visiteurs d'aujourd'hui et de demain tout en permettant à la population du territoire de continuer à y vivre et de développer des activités porteuses de nouvelles perspectives.

Les diagnostics mettent aussi en évidence le lien direct entre la qualité de vie sur le territoire et la qualité de ses paysages. Qu'ils soient naturels ou façonnés par les activités agricoles, ces milieux contribuent fortement à l'attractivité du territoire tout en constituant une ressource essentielle pour le quotidien des habitants.

L'innovation se situe à plusieurs niveaux : dans l'approche globale du territoire, dans le renforcement des liens entre deux intercommunalités, dans le fonctionnement du partenariat local, ainsi que dans la nature des actions qui seront permises par LEADER et qui devront démontrer leur caractère innovant pour le territoire.

La mise en réseau est au cœur de la stratégie. Elle est même l'une des conditions de la mise en œuvre de la stratégie fondée sur des approches intégrées. La composition et le fonctionnement du comité de programmation sont des outils essentiels de cette mise en réseau, ainsi que l'important travail d'animation réalisé par l'équipe technique comme l'a mis en évidence l'évaluation du précédent LEADER.

Deuxième partie : le plan d'action

5.1 la structuration du plan d'actions

La structuration du plan d'actions obéit à une logique fondée sur les réalités du territoire et les enjeux de sa stratégie LEADER. Elle est le fruit d'une démarche associant étroitement les acteurs locaux à sa précision.

La déclinaison de la stratégie LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais se structure ainsi autour de trois fiches opérationnelles, auxquelles s'ajoutent une fiche pour la coopération ainsi que la fiche gestion/animation du GAL :

Fiche Action n° 1 : Développer une offre touristique structurante en lien avec l'identité particulière du Carcassonnais.

Fiche Action n° 2 : Dynamiser les villages et leurs centres pour renouveler leur attractivité.

Fiche Action n° 3 : Promouvoir les circuits courts et l'expérimentation dans la viticulture et l'agriculture.

Fiche Action n° 4 : Coopérer et échanger pour renforcer les dynamiques locales.

Fiche Action n° 5 : Animer le territoire et le projet LEADER.

5.2 Liste des projets potentiellement mis en œuvre dès le début du programme.

Cette liste figure en annexe.

Elle ne préjuge pas de la nature des projets qui seront retenus in fine, ceux-ci devant être examinés au regard de leur cohérence avec la stratégie et de leur respect des critères de sélection.

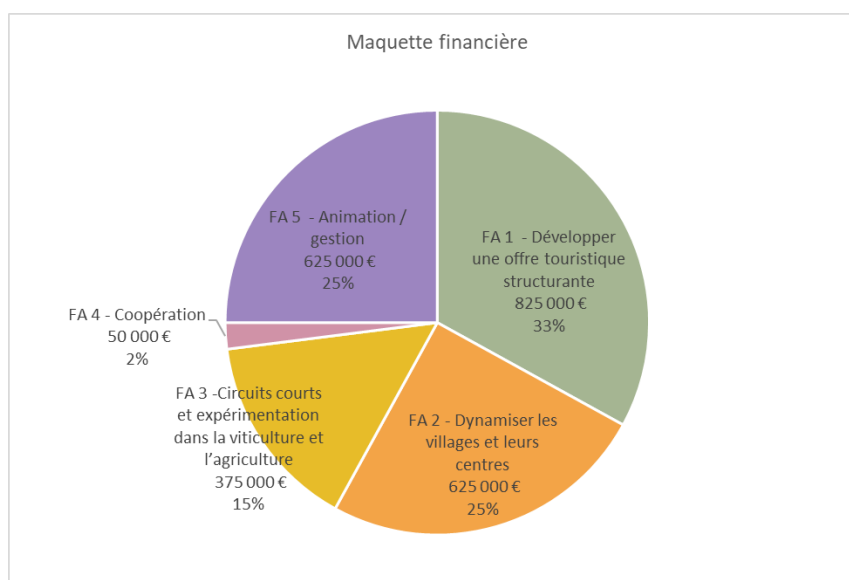
Mais elle révèle les besoins et démontre la capacité du GAL à engager immédiatement la mise en œuvre de sa stratégie et de son programme d'actions

Troisième partie : la maquette financière

Les besoins du territoire et les ambitions portées par la stratégie LEADER du Pays Carcassonnais, mais aussi la capacité qu'a démontré le Pays de mettre en œuvre avec efficacité et efficacie le précédent programme, conduisent à solliciter une enveloppe LEADER de 2,5 millions d'euros.

Cette enveloppe est répartie entre les fiches action selon le tableau ci-dessous :

Fiche-action n°	Nom de la fiche-action	Total des paiements prévus		
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER + dépense publique nationale)
1	Développer une offre touristique structurante en lien avec l'identité particulière du Carcassonnais	825 000,00 €	206 250,00 €	1 031 250,00 €
2	Dynamiser les villages et leurs centres pour renouveler leur attractivité	625 000,00 €	156 250,00 €	781 250,00 €
3	Promouvoir les circuits courts et l'expérimentation dans la viticulture et l'agriculture	375 000,00 €	93 750,00 €	468 750,00 €
4	Coopération	50 000,00 €	12 500,00 €	62 500,00 €
5	Animation	625 000,00 €	156 250,00 €	781 250,00 €
TOTAL		2 500 000,00 €	625 000,00 €	3 125 000,00 €



Quatrième partie : la gouvernance

4.1 Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie

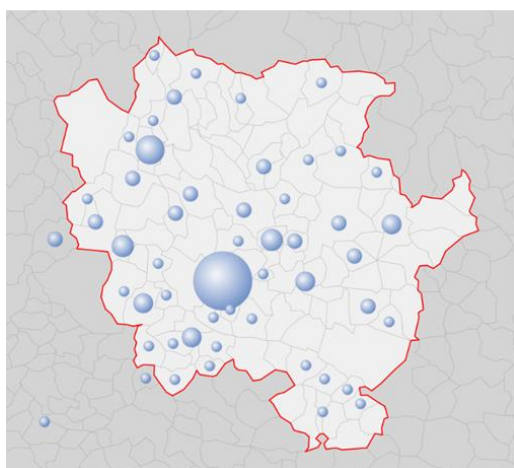
L'élaboration de la stratégie LEADER du Pays Carcassonnais s'est inscrite dans une dynamique participative forte qui a débuté par plusieurs échanges avec les membres du comité de programmation, le comité technique et les membres de l'association du Pays Carcassonnais.

Puis une enquête a été lancée en juillet 2022 sur la base d'un questionnaire simple qui a permis de recueillir 112 réponses représentant 52 communes du territoire.

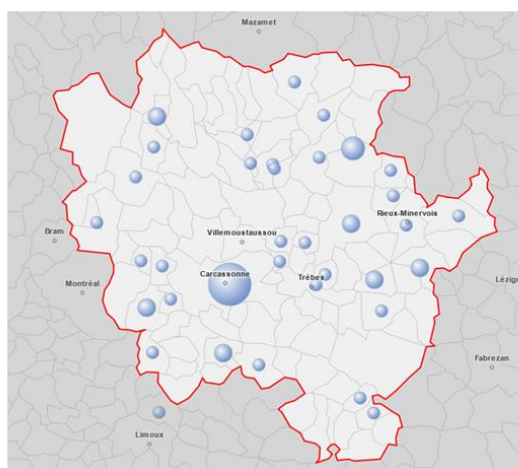


Enfin, un atelier proposé le 15 septembre a réuni 80 acteurs locaux publics et privés.

Juillet 2022 – concertation enquête LEADER
Origine géographique des répondants

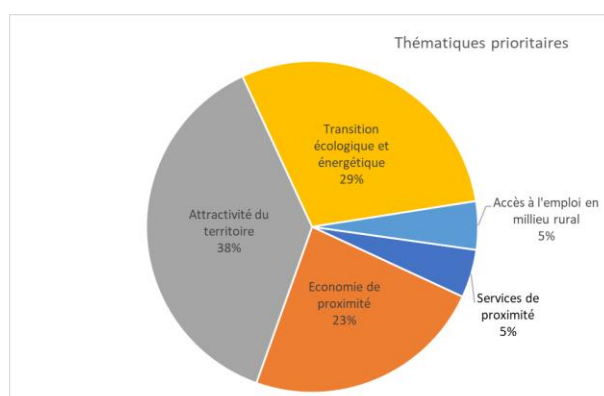


15 septembre 2022 – concertation LEADER
Origine géographique des participants



Le comité de programmation du lundi 17 octobre 2022 a été consacré à la préparation de la candidature LEADER sur la base de la stratégie proposée à partir de l'évaluation du programme LEADER 2014-2020, des résultats de la concertation, et des enjeux identifiés à l'échelle du territoire par les intercommunalités.

Thématiques prioritaires issues de la concertation



4.2 Le comité de programmation

Le comité de programmation est constitué d'un collège public (11 membres titulaires, 11 membres suppléants) et d'un collège privé (14 membres titulaires, 14 membres suppléants soit 54% des voix).

Le collège public est constitué d'élus représentatifs des territoires ruraux du Pays. Ils sont désignés par les EPCI et le Pays. Afin de tenir compte des communes venant de l'ancienne communauté de communes du Piémont d'Alaric qui faisaient partie du GAL de l'Est Audois et ont rejoint Carcassonne Agglo (Capendu, Badens, Barbaira, Blomac, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze), le collège public passe de 10 à 11 membres.

Le collège privé est constitué de représentants locaux des secteurs d'activités concernés par le programme LEADER ainsi que des trois chambres consulaires. Il est augmenté d'un poste afin d'intégrer un représentant des métiers d'art.

Certaines structures seront associées à titre consultatif selon la thématique des dossiers présentés.

Composition du comité de programmation

Membres publics	Voix	Membres privés	Voix
Pays Carcassonnais	2	Membres adhérents du Pays : viticulture, patrimoine, tourisme, culture	4
Communauté de communes de la Montagne Noire	2	Tourisme	1
Communes rurales de Carcassonne Agglomération	7	Agriculture- viticulture	1
		Culture	1
		Patrimoine	1
		Métiers d'art	1
		Artisanat	1
		Commerce	1
		Chambres consulaires	3
Total des voix délibératives publiques	11	Total des voix délibératives privées	14
Membres associés à titre consultatif			
Présidents Carcassonne Agglo et CC Montagne Noire			
Conseil régional, ADOCC			
Conseil départemental			
ASP, Etat			
ADT, CAUE, SYADEN			
...			

Les séances du comité de programmation sont des temps d'échanges et de débats entre les acteurs du territoire. Au-delà de sa fonction délibérative, le comité est envisagé comme une instance d'échange, d'interconnaissance et de production de connaissance.

Le comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

-50% des membres ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance.

-50% au moins des membres présents lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé.

Afin de prévoir un temps suffisant de débat et de réflexion sur les opérations présentées et la stratégie globale, le comité de programmation sera réuni à un rythme régulier (4 à 5 réunions par an). Un ordre du jour sera envoyé en amont pour que les membres du comité puissent être informés et préparer les échanges.



Les liens entre le comité de programmation, le territoire et les porteurs de projet seront permanents :

- les réunions du comité de programmation seront délocalisées sur le territoire du GAL, de préférence sur des sites financés par LEADER ou en projet.
- Une visite de terrain sera organisée avant la réunion du comité de programmation, afin de permettre aux membres de mesurer directement les enjeux d'un projet ou les impacts d'une réalisation soutenue par LEADER.
- les porteurs de projet pourront être auditionnés afin qu'ils présentent leur projet et puissent engager une discussion avec les membres du comité de programmation. Suite à leur présentation, ils seront invités à assister à l'ensemble de la réunion du comité de programmation afin de favoriser leur inscription dans une stratégie plus globale et leur mise en réseau. Dans le cas contraire, l'animateur du GAL présentera le projet aux membres du comité.

Le Comité de programmation doit :

- Être informé des projets qui auront été écartés par l'équipe technique du GAL ou le comité technique (en raison de leur inéligibilité) et réorientés vers d'autres sources de financements, ceci afin d'avoir une vision de la dynamique créée par LEADER.
- Examiner les projets qui pourraient prétendre au programme LEADER et fournir un premier avis de principe en opportunité. Ces dossiers seront ensuite instruits avec l'assistance du GAL puis soumis à la programmation.
- Statuer sur la recevabilité des projets au regard d'une grille de notation, à partir des critères de la grille de sélection par un vote à bulletin secret.
- Avoir l'initiative des propositions de programmation des projets LEADER.

- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques du GAL, établir et acter les propositions de modification de la maquette financière ou du plan de développement du GAL.
- Examiner et approuver les états d'engagement qui seront transmis régulièrement à l'autorité de gestion et de paiement, veiller au respect des politiques nationales et communautaires.
- Participera activement à l'évaluation et à la communication du GAL Carcassonnais en désignant parmi ses membres, un petit groupe de personnes chargé de travailler en continu sur ces deux thématiques.

Le Comité technique :

Un comité technique sera réuni en amont de chaque comité de programmation, afin de s'assurer de la cohérence des projets avec la stratégie LEADER, de vérifier l'éligibilité technique et financière des projets, et d'étudier les possibilités de cofinancements.

Ce comité sera constitué des chargés de mission du GAL du Pays Carcassonnais, de Carcassonne Agglo et de la Communauté de communes de la Montagne Noire, ainsi que des principaux partenaires techniques (Conseil régional, Conseil départemental, Etat, Chambres consulaires, CAUE, Agence Départementale du Tourisme).

Afin d'assurer le lien entre le comité technique et le comité de programmation, quelques représentants du collège public et du collège privé pourront participer à cette instance technique.

L'animatrice LEADER sera chargée d'animer ce réseau de partenaires. Le comité technique formulera des préconisations techniques facilitant la prise de décision du comité de programmation, mais ne sera pas chargé de se prononcer sur l'opportunité des projets, mission qui relève bien des prérogatives du comité de programmation.



Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation

5.1 Ingénierie

L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie et au bon fonctionnement du GAL nécessite deux emplois à temps plein pour l'animation et la gestion :

L'animation dédiée à LEADER, reposant sur 1 ETP, recouvre les missions suivantes :

- mise en œuvre et suivi des actions du programme en veillant au respect de la stratégie LEADER et à l'articulation du programme avec les autres fonds européens et avec les dispositifs nationaux.
- repérage, accueil et appui aux porteurs de projets.
- aide au montage des dossiers.
- orientation, le cas échéant, des porteurs de projets vers d'autres sources de financement possibles.
- préparation, animation et synthèses des réunions du GAL et des comités de programmation ainsi que des comités techniques.
- animation des groupes de travail thématiques spécifiques au programme
- mise en place et suivi des appels à projet.
- montage des partenariats avec d'autres territoires nationaux ou européens.
- participation aux réseaux ruraux régionaux ou nationaux.
- mise en œuvre du plan de communication.
- mise en œuvre de la stratégie d'évaluation du programme « au fil de l'eau ».

Une gestionnaire sera chargée du suivi administratif, financier et juridique du programme (1 ETP) :

- co-animation des réunions du GAL et des comités de programmation.
- aide au montage administratif et juridique des dossiers auprès des porteurs de projet.
- saisie des dossiers.
- accompagnement des porteurs de projets à la mise en paiement.
- suivi de la programmation financière, réponse aux contrôles.
- contribution à l'évaluation du programme.

Cette équipe d'animation permanente s'appuie sur les chargés de mission des intercommunalités qui constituent des relais auprès des élus et des porteurs de projets de leurs territoires. Elle est aussi en lien avec les instances techniques des dispositifs contractuels en cours sur le territoire des deux EPCI : notamment CTO, CRTE, ATI FEDER, afin de participer à une meilleure mobilisation de l'ingénierie locale au bénéfice du territoire.

5.2 Suivi – évaluation

Un suivi en continu

Un outil de suivi Excel sera construit, afin de suivre l'avancée du programme, en complémentarité avec les outils de l'autorité de gestion. Ce tableau de bord renseignera, pour chaque opération soutenue, les principaux critères de suivi financiers et stratégiques.

La cellule technique LEADER produira également un rapport d'activité annuel, validé par le comité de programmation et présenté lors de la réunion annuelle du GAL. Ce rapport permettra de mesurer annuellement les avancées de la stratégie du GAL, et les orientations à privilégier sur les années suivantes.

Une évaluation participative

Comme pour le précédent LEADER, le GAL du Carcassonnais a choisi de faire de l'évaluation un outil de gestion et de dynamisation au quotidien, à travers une évaluation en continu, et deux temps forts, évaluation intermédiaire et évaluation finale.

- En continu :

Un groupe « évaluation » issu du comité de programmation sera constitué dès le lancement du programme. Il sera réuni deux fois par an, afin de suivre l'avancée de LEADER et de formuler des propositions d'amélioration au comité de programmation.

- L'évaluation intermédiaire :

L'évaluation intermédiaire constitue un outil indispensable pour mesurer les avancées du GAL, et les réorientations à envisager, tant sur le plan opérationnel, que sur des questions d'organisation et de gouvernance. Pour ces raisons, le GAL souhaite réaliser une évaluation intermédiaire appuyée par un prestataire extérieur, à partir des travaux du groupe évaluation et des avancées régionales concernant l'évaluation. Cette évaluation devra mobiliser l'ensemble du comité de programmation, à travers une méthode participative, à affiner avec le prestataire retenu. Afin de renforcer la stratégie du « lien », cette évaluation pourra être conduite en collaboration avec un autre GAL, permettant d'apporter un « regard croisé » et un échange de bonnes pratiques.

- L'évaluation finale :

L'évaluation finale sera également appuyée par un prestataire extérieur. Elle permettra de tirer les enseignements de la mise en œuvre de LEADER sur le territoire, et d'envisager collectivement les suites à donner au programme, tant en termes de mise en œuvre que de contenu.

Les liens avec le Réseau Rural seront particulièrement utiles, en termes d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de regards croisés sur l'évaluation.

Il importera que l'évaluation puisse également démontrer en quoi le programme LEADER du Carcassonnais participe à l'atteinte des objectifs régionaux et aux grands objectifs de la stratégie européenne à laquelle tous les programmes européens doivent contribuer.

5.3 Communication et diffusion

La stratégie de communication du GAL du Carcassonnais a pour objectif de :

- informer et présenter le projet et le programme LEADER aux élus du territoire et aux bénéficiaires potentiels,
- valoriser les opérations exemplaires et les dynamiques initiées dans le cadre de LEADER,
- faire connaître et sensibiliser la population au rôle et à l'action de l'Europe, en particulier sur les territoires ruraux à travers LEADER. En effet, l'objectif est de faire connaître la stratégie globale du territoire et les opérations soutenues mais également d'associer, de manière plus concrète, les habitants à la construction européenne et au projet stratégique du Pacte Vert Européen.

Elle s'appuiera sur les outils suivants :

Des outils de communication dédiés :

- Site internet du Pays Carcassonnais : onglet spécifique au programme LEADER.
- A minima 6 lettres d'information par an (plus de 1000 abonnés sur l'année 2022).
- Page Facebook du Pays Carcassonnais (10 661 abonnés).
- Plaquette d'information et de valorisation des projets.
- Calendrier annuel tiré à 2 000 exemplaires.

Des actions d'information et de communication :

- Relation presse.
- Émission Radio avec les porteurs de projets (RCF Aude), 11 émissions par an.
- Participation au Réseau rural.
- Présentation du programme dans chaque EPCI et auprès du Conseil de développement, dont les membres sont autant de relais sur le territoire.
- Temps de bilan annuel du GAL.

La mise au point d'outils spécifiques :

- Guide pratique à l'usage des porteurs de projet.
 - Classeur de suivi remis aux membres du comité de programmation, comprenant un résumé de la stratégie, les fiches actions, la liste des membres du comité, etc.
- ⇒ Ces deux documents correspondent au DOMO établi dès le début du programme.



ANNEXES

Délibération du Pays Carcassonnais et lettres de soutien des EPCI.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Pays Carcassonnais Jeudi 16 juin 2022

5. Candidature du Pays Carcassonnais au prochain programme LEADER 2023-2027 – Recrutement du Cabinet d'étude

RECRUTEMENT DES GAL :

La Région Occitanie va lancer courant avril un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) pour recruter les GAL et les structures porteuses du futur programme. La candidature devra être déposée le 28 avril 2022 pour une sélection le 3 juin, date de la Commission permanente régionale, nous n'aurons que peu de délai mais la Région nous affirme que le dossier sera léger à monter (5 pages maximum).

L'association du Pays Carcassonnais se porte donc candidate comme structure porteuse du prochain programme :

Les membres du Bureau valident la candidature du pays Carcassonnais pour la programmation 2023-2027.

Carcassonne Agglo va voter cette proposition de candidature lors de leur prochain Bureau. Il sera demandé la même chose à la Communauté de communes de la Montagne Noire afin de ne pas perdre de temps, ne sachant pas à ce jour, les volontés administratives de la Région sur l'implication des collectivités dans le GAL.

Quelques points à voir ensemble :

La Région nous demande de choisir à titre indicatif les thématiques qui nous semblent les mieux adaptées à notre territoire :

1/ *une Europe plus intelligente* : grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;

2/ *une Europe plus verte* : et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;

3/ *une Europe plus connectée* : dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;

4/ *une Europe plus sociale* : qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;

5/ *une Europe plus proche des citoyens* : qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne

Avis des membres du bureau et du comité de programmation sur les thématiques :

1/ *une Europe plus intelligente* : grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;

2/ *une Europe plus verte* : et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;

3/ *une Europe plus proche des citoyens* : qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne

Ces thématiques ci-dessus sont retenues avec les thématiques d'une Europe Connectée et sociale en transversalité pour chacune des thématiques.

Avis d'une administratrice : la thématique d'une Europe plus sociale devrait être une priorité : il est à noter que ces thématiques seront débattues lors du travail de la réalisation de la candidature avec l'ensemble des partenaires publics et privés du territoire à partir de juillet 2022.

CANDIDATURE 2023 – 2027 :

La Région Occitanie lancera au mois de juin un appel à candidature des programmes LEADER des GAL d'Occitanie pour un dépôt en octobre 2022. La contractualisation devrait s'effectuer sur le 1^{er} trimestre 2023 pour une mise en service dès le second trimestre.

Comme nous l'avions prévu dans notre prévisionnel financier, nous avons procédé au recrutement d'un cabinet d'études pour nous aider à monter la stratégie et les fiches-actions.

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration ont validé le recrutement d'un cabinet d'études pour monter la candidature du pays Carcassonnais pour la programmation 2023-2027 : ce dernier a commencé sa mission début juin dans l'attente de l'appel à candidature de la Région Occitanie qui aurait dû être lancée le 5 juin 2022.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce travail pour que vous puissiez participer à l'élaboration de ce nouveau programme européen.

Voir le document complet sur le site internet :

www.payscarcassonnais.com

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 06/06/2022
Affiché le
ID : 011-200042463-20220530-2022_045-0E

2022/124

Depuis 2015, les territoires de la Communauté de Communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo ont choisi de travailler ensemble autour d'un Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER animé par le Pays Carcassonnais. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale visant à amener de la valeur ajoutée sur les territoires ruraux, via l'accompagnement technique et financier de projets territorialisés intégrés innovants.

Le Président informe l'Assemblée de l'existence d'un appel à manifestation d'intérêt pour le programme LEADER 2023-2027 et rappelle que la programmation 2014-2020 puis 2020-2022 portée par le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Carcassonnais a été très bénéfique au territoire en permettant un accompagnement sur un périmètre cohérent, autour de stratégies de développement concertées.

Monsieur le Président, conscient des enjeux liés à ce programme propose au Conseil Communautaire d'apporter son soutien à cette candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE :

- De valider et de soutenir le dossier de candidature de l'association du Pays Carcassonnais pour le portage d'un Groupe D'Action Locale LEADER 2023-2027 commun aux territoires de Carcassonne Agglo et de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

- De prolonger les mandats des élus désignés représentants de la Communauté de Communes de la Montagne Noire en Comité de Programmation du GAL, à savoir :

- Titulaires : MM. Jean-Pierre BOUISSET (vice-président de la CDC et adjoint à Cuxac-Cabardès) et Max BRAIL (vice-président de la CDC et maire de Lastours)
- Suppléants : MM. Eric BETELLE (vice-président de la CDC et maire de Saissac) et Francis BELS (conseiller communautaire et maire de Roquefère).

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 03/06/2022
Le Président

Cyril Delpech

Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 011-200042463-20220530-2022_045-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
Lundi 30 mai 2022

Séance du Conseil Communautaire du lundi trente mai deux mil vingt deux, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer de Saissac, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : M. Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES et Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette BIEUSSEC (suppléante)
- Commune de FRAISE-CABARDES : M. Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LES LIEUX-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Sylvain GAUDRIOT (suppléant)
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de MAS-CABARDES : M. Dominique AUDARD (suppléant)
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de SAINT DENIS : M. Michaël LAURENT
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETELLE, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphanie BARTHAS
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Luciano STELLA, Damien CONSTANS et Régis CROS

Absent excusé : M. Hubert SENILLE (LA TOURETTE-CABARDES)
Absents non excusés : M. Yannick DUFOUR-LORIOLE (BROUSSES ET VILLARET), Mme. Françoise MENNEBO (CUXAC-CABARDES), MM. Gilbert FLAGNES et Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE), M. Jean-Claude PECH (LA TOURETTE-CABARDES), M. André GUITARD (LES MARTYS), M. Gérard FERNANDEZ (MIRVAL-CABARDES), MM. Patrick FOLCH et Eric MICHEL (SAINT DENIS), M. Guy CALY (VILLANIERE)

Procuration : M. Francis BELS (ROQUEFERE) à M. Damien CONSTANS, Mme. Charital CONSTANS (SAINT DENIS) à M. Michaël LAURENT, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETELLE, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à M. BARTHAS

Secrétaire : M. Jean-Baptiste FERRER

N°2022/045

Objet : soutien de la candidature du Pays Carcassonnais pour le programme GAL LEADER 2023-2027

2022/123

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

SOUS-
DOMAINE :

Vœux et Motions

Le nombre de
conseillers
communautaires en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

dont Pouvoirs : 4

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
19.05.2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :
19.05.2022



Carcassonne, le 9/5/2022

Madame Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie
Hôtel de Région
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune pour la période 2023-2027 sur la région Occitanie, vous avez souhaité renouveler la programmation LEADER, afin de poursuivre le développement des territoires ruraux par les acteurs des territoires.

Pour Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes de la Montagne Noire, le programme LEADER qui s'achèvera à la fin de cette année, a été l'occasion d'identifier et de soutenir des porteurs de projets, tant publics que privés, et de s'approprier collectivement les principes et les valeurs de ce dispositif de l'Union Européenne.

C'est pourquoi l'engagement dans un nouveau programme LEADER dans un cadre renouvelé, offrant une plus grande visibilité des projets sur un périmètre cohérent avec la contractualisation territoriale régionale, apparaît comme particulièrement pertinent.

A ce titre, nous appuyons donc la candidature de l'association du Pays Carcassonnais pour le portage d'un GAL et la définition d'une stratégie de développement, que nous souhaitons étroitement articuler avec les démarches contractuelles portées conjointement par nos deux structures.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération distinguée.


Cyril DELPECH
Président de la Communauté de Communes
de la Montagne Noire

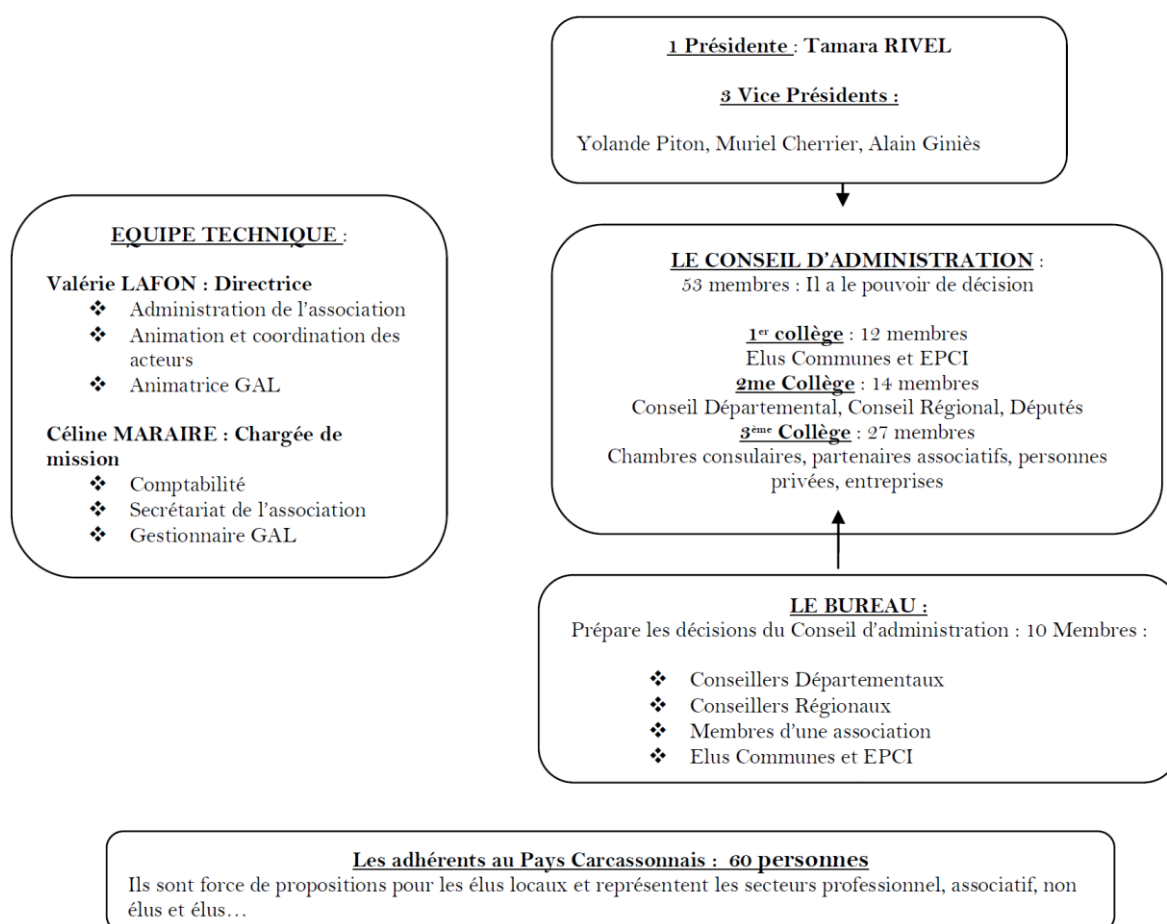

Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Extrait des statuts de l'association du Pays Carcassonnais

« L'association du Pays Carcassonnais a pour objet de :

- Créer et gérer un pays
- Animer et contribuer à l'élaboration d'une politique de développement local à l'échelle du territoire à travers le portage d'un Groupe d'Action Locale (GAL) dans le cadre d'un programme européen LEADER, sans exclusion des coopérations ponctuelles de voisinage. Elle se chargera tout particulièrement :
 - De réunir, de coordonner les forces vives économiques, sociales et culturelles du périmètre du Pays Carcassonnais, et d'être un outil de participation, de débat, de réflexion et de concertations entre élus et non élus.
 - De réaliser ou faire réaliser des études et expertises
 - De demander le concours de spécialistes scientifiques et techniques dont il juge la consultation nécessaire
 - De favoriser et participer à toute action ou intervention se rattachant à sa mission
- Coordonner et assurer les moyens de fonctionnement du conseil de développement du pays
- D'assurer le suivi et l'évaluation de la Charte de Développement du Pays Carcassonnais, de réaliser toute proposition de développement.
- D'assurer l'organisation, l'émergence des projets et le suivi des actions issues de cette charte de développement.
- De prendre en charge la communication interne et externe au regard de ces objectifs sur le territoire du bassin de vie Carcassonnais.
- De mener à bien les modifications de procédure découlant d'une évolution du cadre législatif concernant son domaine d'action. »

L'organisation du Pays Carcassonnais



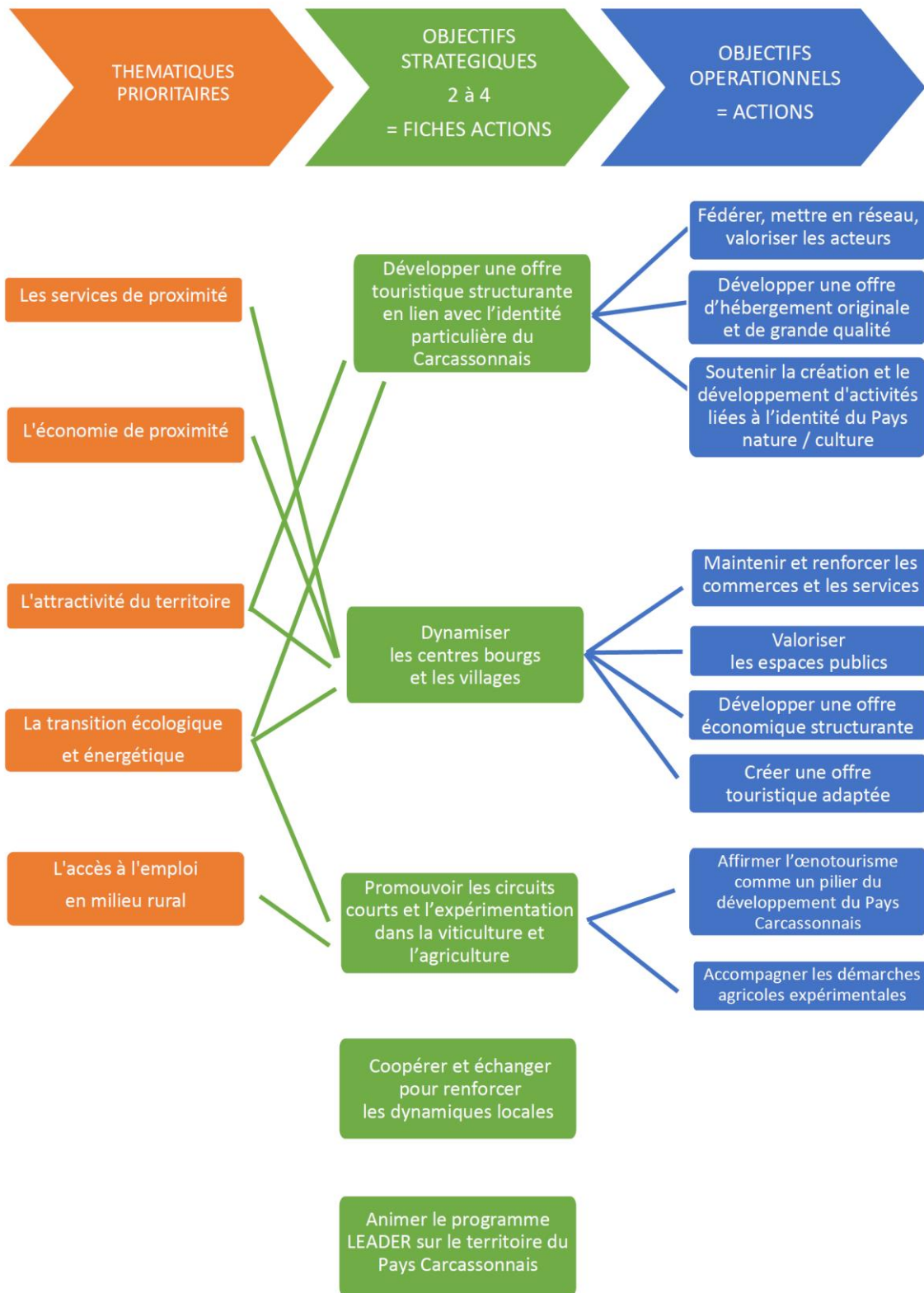
Liste consolidée des communes

Le Pays Carcassonnais est constitué de 109 communes rassemblant au total 119 302 habitants (données INSEE 2019) dont la commune de Carcassonne, qui compte 46 513 habitants et est éligible uniquement aux actions collectives. Voici la liste des communes qui constituent son périmètre :

	Nom de la commune	N° INSEE	Nombre d'habitants	EPCI	Éligibilité totale	Éligibilité uniquement aux actions collectives
1	Aigues-Vives	11001	575	Carcassonne Agglo	X	
2	Alairac	11005	1 320	Carcassonne Agglo	X	
3	Alzonne	11009	1 529	Carcassonne Agglo	X	
4	Aragon	11011	446	Carcassonne Agglo	X	
5	Arquettes en Val	11016	80	Carcassonne Agglo	X	
6	Arzens	11018	1 229	Carcassonne Agglo	X	
7	Azille	11022	1 129	Carcassonne Agglo	X	
8	Badens	11023	773	Carcassonne Agglo	X	
9	Bagnoles	11025	307	Carcassonne Agglo	X	
10	Barbaira	11027	763	Carcassonne Agglo	X	
11	Berriac	11037	993	Carcassonne Agglo	X	
12	Blomac	11042	226	Carcassonne Agglo	X	
13	Bouilhonnac	11043	222	Carcassonne Agglo	X	
14	Cabrespine	11056	173	Carcassonne Agglo	X	
15	Capendu	11068	1 473	Carcassonne Agglo	X	
16	Carcassonne	11069	46 513	Carcassonne Agglo		X
17	Castans	11075	133	Carcassonne Agglo	X	
18	Caunes-Minervois	11081	1 641	Carcassonne Agglo	X	
19	Caunettes en Val	11083	48	Carcassonne Agglo	X	
20	Caux et Sauzens	11084	999	Carcassonne Agglo	X	
21	Cavanac	11085	939	Carcassonne Agglo	X	
22	Cazilhac	11088	1 650	Carcassonne Agglo	X	
23	Citou	11092	88	Carcassonne Agglo	X	
24	Comigne	11095	307	Carcassonne Agglo	X	
25	Conques sur Orbiel	11099	2 545	Carcassonne Agglo	X	
26	Couffoulens	11102	605	Carcassonne Agglo	X	
27	Douzens	11122	741	Carcassonne Agglo	X	
28	Fajac en Val	11133	39	Carcassonne Agglo	X	
29	Floure	11146	407	Carcassonne Agglo	X	
30	Fontiès d'Aude	11151	498	Carcassonne Agglo	X	
31	La Redorte	11190	1 194	Carcassonne Agglo	X	
32	Labastide en Val	11179	91	Carcassonne Agglo	X	
33	Laure Minervois	11198	1 035	Carcassonne Agglo	X	
34	Lavalette	11199	1 495	Carcassonne Agglo	X	
35	Lespinassière	11200	133	Carcassonne Agglo	X	
36	Leuc	11201	857	Carcassonne Agglo	X	
37	Limousis	11205	131	Carcassonne Agglo	X	
38	Malves en Minervois	11215	860	Carcassonne Agglo	X	
39	Marseillette	11220	708	Carcassonne Agglo	X	
40	Mas des cours	11223	25	Carcassonne Agglo	X	
41	Mayronnes	11227	36	Carcassonne Agglo	X	
42	Montclar	11242	173	Carcassonne Agglo	X	
43	Montirat	11248	72	Carcassonne Agglo	X	
44	Montolieu	11253	837	Carcassonne Agglo	X	
45	Monze	11257	229	Carcassonne Agglo	X	
46	Moussoulens	11259	1 011	Carcassonne Agglo	X	
47	Palaja	11272	2 359	Carcassonne Agglo	X	
48	Pennautier	11279	2 589	Carcassonne Agglo	X	
49	Pépieux	11280	1 078	Carcassonne Agglo	X	
50	Peyriac Minervois	11286	1 155	Carcassonne Agglo	X	

51	Pezens	11288	1 562	Carcassonne Agglo	X	
52	Pomas	11293	889	Carcassonne Agglo	X	
53	Preixan	11299	622	Carcassonne Agglo	X	
54	Puichéric	11301	1 190	Carcassonne Agglo	X	
55	Raissac sur Lampy	11308	454	Carcassonne Agglo	X	
56	Rieux en Val	11314	87	Carcassonne Agglo	X	
57	Rieux Minervois	11315	1 967	Carcassonne Agglo	X	
58	Rouffiac d'Aude	11325	436	Carcassonne Agglo	X	
59	Roullens	11327	470	Carcassonne Agglo	X	
60	Rustiques	11330	506	Carcassonne Agglo	X	
61	Saint-Frichoux	11342	249	Carcassonne Agglo	X	
62	Saint-Martin-le-Vieil	11327	221	Carcassonne Agglo	X	
63	Sainte-Eulalie	11340	515	Carcassonne Agglo	X	
64	Sallelès-Cabardès	11368	120	Carcassonne Agglo	X	
65	Serviès en Val	11378	205	Carcassonne Agglo	X	
66	Taurize	11387	112	Carcassonne Agglo	X	
67	Trassanel	11395	32	Carcassonne Agglo	X	
68	Trausse Minervois	11396	595	Carcassonne Agglo	X	
69	Trèbes	11394	5 566	Carcassonne Agglo	X	
70	Val de Dagne	11251	739	Carcassonne Agglo	X	
71	Ventenac Cabardès	11404	958	Carcassonne Agglo	X	
72	Verzeille	11408	502	Carcassonne Agglo	X	
73	Villalier	11410	986	Carcassonne Agglo	X	
74	Villar en Val	11414	25	Carcassonne Agglo	X	
75	Villarzel Cabardès	11416	240	Carcassonne Agglo	X	
76	Villedubert	11422	347	Carcassonne Agglo	X	
77	Villefloure	11423	161	Carcassonne Agglo	X	
78	Villegailhenc	11425	1 709	Carcassonne Agglo	X	
79	Villegly	11426	1 157	Carcassonne Agglo	X	
80	Villemoustaussou	11429	4 449	Carcassonne Agglo	X	
81	Villeneuve-Minervois	11433	997	Carcassonne Agglo	X	
82	Villesèquelande	11437	901	Carcassonne Agglo	X	
83	Villetritouls	11440	36	Carcassonne Agglo	X	
84	Brousses et Villaret	11052	344	CC de la Montagne Noire	X	
85	Caudebronde	11079	197	CC de la Montagne Noire	X	
86	Cuxac-Cabardès	11115	906	CC de la Montagne Noire	X	
87	Fontiers-Cabardès	11150	452	CC de la Montagne Noire	X	
88	Fournes-Cabardès	11154	50	CC de la Montagne Noire	X	
89	Fraïsse-Cabardès	11156	104	CC de la Montagne Noire	X	
90	La Tourette-Cabardès	11391	24	CC de la Montagne Noire	X	
91	Labastide-Esparbaïrenque	11180	67	CC de la Montagne Noire	X	
92	Lacombe	11182	175	CC de la Montagne Noire	X	
93	Laprade	11189	104	CC de la Montagne Noire	X	
94	Lastours	11194	157	CC de la Montagne Noire	X	
95	Les Ilhes-Cabardès	11174	54	CC de la Montagne Noire	X	
96	Les Martyrs	11212	299	CC de la Montagne Noire	X	
97	Mas-Cabardès	11222	182	CC de la Montagne Noire	X	
98	Miraval-Cabardès	11232	46	CC de la Montagne Noire	X	
99	Pradelles-Cabardès	11297	143	CC de la Montagne Noire	X	
100	Roquefere	11319	80	CC de la Montagne Noire	X	
101	Saint-Denis	11339	509	CC de la Montagne Noire	X	
102	Saissac	11367	925	CC de la Montagne Noire	X	
103	Salsigne	11372	384	CC de la Montagne Noire	X	
104	Villaniere	11411	137	CC de la Montagne Noire	X	
105	Villardonnel	11413	499	CC de la Montagne Noire	X	
	TOTAL		119 302			
	Dont		46 513	éligibles uniquement aux actions collectives		

Synthèse de la stratégie sous forme de logigramme



Les fiches-actions déclinant le plan d'actions

LEADER 2023-2027	GAL « Pays Carcassonnais »	
ACTION	N° 1	« Développer une offre touristique structurante en lien avec l'identité particulière du Carcassonnais »
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) Thématique(s) prioritaires Attractivité du territoire Economie de proximité Transition écologique et énergétique</p>		
<p>2) Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique (20 lignes maximum)</p> <p>Dans le prolongement du programme LEADER 2014-2020, et en phase avec les objectifs du Contrat Territorial Occitanie (CTO), le Pays Carcassonnais affirme la dimension touristique comme un pilier du développement rural et de l'attractivité du territoire, en cohérence avec l'offre existante et en complémentarité avec la notoriété de la Cité de Carcassonne et du canal du Midi, deux sites classés UNESCO.</p> <p>Le tourisme est en effet un élément majeur de l'économie locale, encore très insuffisamment développé en milieu rural faute d'une offre suffisante.</p> <p>Il s'agit alors de promouvoir un tourisme « quatre saisons » et de rallonger la durée des séjours, en irriguant l'ensemble du territoire du Pays, et en s'appuyant sur ses spécificités et caractéristiques propres : la viticulture, les patrimoines, les savoir-faire spécifiques, les paysages...</p> <p>Le développement touristique est indissociable de tous ces éléments et est également conditionné par la qualité et la vitalité des villages, objet de la fiche 2.</p> <p>Les cibles sont diverses : touristes extérieurs (en recherchant en particulier une diffusion sur l'ensemble du Pays Carcassonnais des visiteurs de la Cité médiévale de Carcassonne et du canal du Midi), excursionnistes, mais également les habitants qui bénéficieront d'une offre d'activités ancrée dans la vie locale.</p> <p>L'attractivité touristique est également une condition de l'attractivité économique et résidentielle, en participant à la création d'activités et d'emplois et en améliorant le cadre et les conditions de vie pour les habitants.</p> <p>Les valeurs patrimoniales et paysagères, particulièrement remarquables sur le Pays Carcassonnais constituent un support réel et un véritable potentiel de développement touristique.</p>		

3) Descriptif des actions = objectifs opérationnels

- **Objectif opérationnel N°1 : Fédérer, organiser, valoriser les acteurs touristiques et leurs prestations**
 - *Sous-Objectif opérationnel N°1.1* : soutenir les actions collectives transversales et les réseaux
 - *Sous-Objectif opérationnel N°1.2* : renforcer la communication
 - *Sous-Objectif opérationnel N°1.3* : proposer des formations aux acteurs du tourisme
 - *Sous-Objectif opérationnel N°1.4* : aménager des espaces de valorisation (accueil, information, animation...).

- **Objectif opérationnel N°2 : Développer une offre d'hébergement originale et de grande qualité**
 - *Sous-Objectif opérationnel N°2.1* : combler les manques pour l'accueil de groupes (tourisme d'affaire et hébergement collectif, gîtes d'étape).
 - *Sous-Objectif opérationnel N°2.2* : soutenir la conception et la création d'hébergements valorisant l'identité patrimoniale du territoire.
 - *Sous-Objectif opérationnel N°2.3* : accompagner le développement d'une offre d'hébergement originale en centre bourg et à proximité (exemple « bed & shop »).

- **Objectif opérationnel N°3 : Soutenir la création d'activités et de produits liés à l'identité du territoire : nature, culture, sport, savoir-faire, artisanat, patrimoine immatériel...**
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.1* : accompagner les aménagements paysagers et techniques des sites touristiques.
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.2* : créer et développer une offre d'activités de pleine nature.
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.3* : soutenir les projets de mise en valeur du patrimoine local bâti (chapelles, lavoirs, moulins, monuments divers, capitelles, ponts, murs de pierre, cimetières anciens...).
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.4* : consolider ou créer des événements patrimoniaux et culturels, valorisant le terroir, les savoir-faire et les produits locaux.

4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Les objectifs du programme LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais s'inscrivent en parfaite cohérence avec la Charte du Pays et le projet de territoire porté par les deux intercommunalités qui le composent. Ils précisent dans leurs domaines, les orientations du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'Etat (CRTE). Ils s'articulent avec la candidature à l'ATI FEDER déposée par les deux EPCI.

Liens avec le CTO :

Mesure opérationnelle 1.1.4. : Développer un tourisme quatre saisons durable et innovant.

Mesure Opérationnelle 1.1.5 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine monumental.

Mesure Opérationnelle 1.1.6 : Valoriser le canal du Midi.

Mesure Opérationnelle 3.1.4 : Promouvoir le lien social et la vie associative, favoriser le rayonnement territorial de la culture, du sport et des loisirs.

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

Liste de type d'opération non exhaustive :

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activités, d'outils et de produits ;
- ~~Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;~~
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- ~~Opérations immobilières ;~~
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- ~~Réalisation d'études ;~~
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;
- Voyage d'étude.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelle que soit leur forme juridique.

3) Les conditions d'admissibilité

Fourniture d'un prévisionnel comptable ou d'une analyse démontrant la viabilité économique et/ou sociale du projet pour toute dépense d'investissement.

4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)

Toute dépense matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER à l'exception des dépenses exclues dans la liste ci-dessous.

- Acquisitions foncières et immobilières.
- Acquisition de matériels roulants sauf vélo et Tiny-house.

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
 - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 100 000 €, sauf pour les hébergements d'exception niveau 5 étoiles 200 000 €

6) Co financements mobilisables

Tout financeur public :

- Région Occitanie
- Département
- EPCI
- Communes
- Etat
- ...

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

Lien avec le FEDER :

Objectif spécifique : RSO1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

1/ Soutenir les investissements dans les entreprises du tourisme pour accompagner les transformations, l'innovation... Assiette subventionnable minimum : 500 000 €.

Objectif spécifique : RSO5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER).

4/ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous. Assiette éligible mini : 500 000 € et 400 000 € pour les opérations de type « espaces d'accueil touristiques ».

Objectif spécifique RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER).

4/ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous. Assiette éligible mini : 200 000 €.

Dans le cas d'actions éligibles également au programme LEADER le seuil d'éligibilité au FEDER est remonté à 400 000 € pour les projets touristiques.

Articulation avec le FEADER : en attente de la déclinaison du PSN.

8) Eléments concernant la sélection des opérations

La sélection des opérations se fera selon les modalités suivantes :

- Accueil du porteur de projet par l'équipe technique du GAL et examen de la conformité du projet au regard de la stratégie et de son éligibilité au programme LEADER.
- Examen du projet par le comité technique pour avis.
- Avis d'opportunité par le comité de programmation.
- Sélection et programmation par le comité de programmation.

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

Les principes suivants peuvent déjà être retenus :

- Contribution du projet à l'innovation, l'expérimentation et la démonstration.
- Contribution du projet à l'attractivité du territoire.
- Prise en compte par le projet de la transition écologique et énergétique.
- Contribution du projet à la mise en réseau d'acteurs formelle ou informelle à l'échelle du territoire du GAL.
- Contribution du projet à la création ou au maintien d'emplois.

9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	18
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

LEADER 2023-2027	GAL « Pays Carcassonnais »	
ACTION	N° 2	« Dynamiser les villages et leurs centres pour renouveler leur attractivité »
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) <u>Thématique(s) prioritaires</u> Attractivité du territoire Transition écologique et énergétique</p>		
<p>2) <u>Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique (20 lignes maximum)</u></p> <p>La redynamisation des villages et des centres bourgs est un enjeu majeur pour le Pays Carcassonnais. En effet, nombre de communes rurales du Pays sont confrontées à des évolutions démographiques et socio-économiques préoccupantes et caractéristiques d'un phénomène de dévitalisation : faible densité, diminution de la population, vieillissement, importance de la vacance, déficit d'emplois locaux... Beaucoup de communes ne possèdent plus de commerces ou font face à la difficulté de maintenir leur dernier commerce.</p> <p>Les structures villageoises particulières et la qualité patrimoniale des centres bourgs constituent des caractéristiques fortes du Pays Carcassonnais et des atouts essentiels pour la qualité de vie et l'attractivité : villages castraux ou forts villageois (44%), ecclésiastiques (11,5%), ouverts (32%) ...</p> <p>La requalification des villages et des centres bourgs, entendue comme la prise en compte globale de la vie locale dans l'ensemble de ses dimensions (cadre de vie, paysage, économie, social, environnement...) est la condition de la qualité de vie des habitants et donc de l'attractivité. La requalification doit intégrer très fortement les valeurs patrimoniales spécifiques des villages et en particulier « les silhouettes villageoises ».</p> <p>L'observation des tendances le montre : maintenir les habitants et en attirer de nouveaux sont les conditions qui permettront au territoire de renforcer sa vitalité.</p>		
<p>3) <u>Descriptif des actions = objectifs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif opérationnel N°1 : Maintenir et renforcer les commerces et les services en milieu rural <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°1.1 : créer ou améliorer un commerce de proximité proposant une offre diversifiée et liée à l'identité du territoire.</i> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°1.2 : accompagner les démarches de maintien ou de création de services pour les habitants et les visiteurs.</i> • Objectif opérationnel N°2 : Valoriser les espaces publics, lieux de rencontre et de lien social <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°2.1 : intégrer une forte démarche paysagère et patrimoniale dans les aménagements, végétaliser, redonner toute sa place à l'arbre.</i> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°2.2 : aménager des lieux de convivialité et de rencontre intergénérationnelle.</i> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°2.3 : favoriser les déplacements doux et développer l'itinérance des services.</i> 		

- **Objectif opérationnel N°3 : Favoriser la création d'emplois et d'activités par le développement d'une offre économique structurante pour les villages**
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.1* : aider au développement de l'économie de proximité
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.2* : soutenir le développement des métiers d'art et du patrimoine
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.3* : créer des tiers-lieux et des espaces de coworking
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.4* : créer des entreprises artisanales contribuant à l'attractivité touristique
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.5* : créer une offre de logement pour les saisonniers.
 - *Sous-Objectif opérationnel N°3.6* : renforcer l'offre d'activités liées à la valorisation du patrimoine naturel et architectural.

4) **Lien/articulation avec les autres stratégies et outils**

Les objectifs du programme LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais s'inscrivent en parfaite cohérence avec la Charte du Pays et le projet de territoire porté par les deux intercommunalités qui le composent. Ils précisent dans leurs domaines, les orientations du **Contrat Territorial Occitanie (CTO)** et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'Etat (CRTE). Ils s'articulent avec la candidature à l'ATI FEDER déposée par les deux EPCI.

Liens avec le CTO :

Mesure Opérationnelle 1.1.5 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine monumental

Mesure Opérationnelle 1.2.1 : Conforter l'accessibilité et la desserte tout mode du territoire (continuités cyclables entre les communes).

Mesure Opérationnelle 1.2.2 : Accompagner la mobilité et le changement de pratique de déplacement des habitants.

Mesure Opérationnelle 2.2.1 Préserver la biodiversité, les espaces agricoles et naturels à enjeux (Appuyer la préservation des éléments patrimoniaux du paysage, Accompagner les communes dans la végétalisation des aménagements et équipements...).

Mesure Opérationnelle 3.2.1 : Accompagner la vitalité des communes, centres villes et villages.

Le SCOT de Carcassonne Agglo, en cours de révision, insiste sur la nécessité de « maîtriser l'évolution des silhouettes villageoises afin d'en préserver l'identité paysagère (centres anciens, bâtis remarquables, villages circulaires...) ».

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

Liste de type d'opération non exhaustive :

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- ~~Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;~~
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- ~~Opérations immobilières ;~~
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- ~~Réalisation d'études ;~~
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;
- Voyage d'étude.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelle que soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus dans la liste ci-dessous :

Exception : Sous-Objectif opérationnel N°3.5 : créer une offre de logement pour les saisonniers.

- Seules les communes et EPCI sont éligibles.

3) Les conditions d'admissibilité

Fourniture d'un prévisionnel comptable ou d'une analyse démontrant la viabilité économique et/ou sociale du projet pour toute dépense d'investissement.

4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)

Toute dépense matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER à l'exception des dépenses exclues dans la liste ci-dessous :

- Acquisitions foncières et immobilières.
- Acquisitions matériels roulant sauf vélos

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
 - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
 - Plafond de l'aide FEADER : 100 000 €

6) Co financements mobilisables

Tout financeur public :

- Région Occitanie
- Département
- EPCI
- Communes
- Etat
- ...

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

Lien avec le FEDER :

Objectif spécifique : RSO1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

4/ Développer l'offre d'accueil en immobilier collectif pour les entreprises (création, extension, requalification de pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux...) Afin d'éviter une dispersion des crédits et encourager des opérations de taille significative, un plancher de montant d'investissements (assiette subventionnable minimum : 1 000 000 €

Objectif spécifique : RSO2.8. Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (FEDER).

1/ Développer des solutions de mobilités urbaines douces (vélos et vélos électriques, autres modes de déplacement dont électriques...). Assiette subventionnable minimum : 300 000 €

Objectif spécifique : RSO5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)

1/ Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée : assiette éligible minimum : 200 000 €.

4/ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous. Assiette éligible mini : 500 000 € et 400 000 € pour les opérations de type « espaces d'accueil touristiques ».

Objectif spécifique RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER).

1/ Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale : assiette éligible minimum : 150 000 €.

4/ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous. Assiette éligible mini : 200 000 €.

Dans le cas d'actions éligibles également au programme LEADER le seuil d'éligibilité au FEDER est remonté à 300 000 € pour l'amélioration du cadre de vie et à 400 000 € pour les projets touristiques.

Articulation avec le FEADER :

FEADER OS H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables ».

8) Eléments concernant la sélection des opérations

La sélection des opérations se fera selon les modalités suivantes :

- Accueil du porteur de projet par l'équipe technique du GAL et examen de la conformité du projet au regard de la stratégie et de son éligibilité au programme LEADER.
- Examen du projet par le comité technique pour avis.
- Avis d'opportunité par le comité de programmation.
- Sélection et programmation par le comité de programmation.

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

Les principes suivants peuvent déjà être retenus :

- Contribution du projet à l'innovation, l'expérimentation et la démonstration.
- Contribution du projet à l'attractivité du territoire.
- Prise en compte par le projet de la transition écologique et énergétique.
- Contribution du projet à la mise en réseau d'acteurs formelle ou informelle à l'échelle du territoire du GAL.
- Contribution du projet à la création ou au maintien d'emplois.

9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	11
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	8

LEADER 2023-2027	GAL « Pays Carcassonnais »	
ACTION	N° 3	« Promouvoir les circuits courts et l'expérimentation dans la viticulture et l'agriculture »
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) Thématique(s) prioritaires Economie de proximité Transition écologique et énergétique</p>		
<p>2) Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique (20 lignes maximum)</p> <p>La place de l'agriculture dans le Carcassonnais est très importante, sur le plan économique, mais également en tant qu'élément décisif de la constitution des paysages. Bénéficiant d'un micro-climat à la croisée des influences de l'Atlantique et de la Méditerranée, le Carcassonnais est un terroir spécifique, permettant de produire diverses cultures : vigne, céréales, maraîchage, horticulture, riziculture, ...</p> <p>De façon générale, la production viticole domine fortement. Avec son vignoble à 80% en AOC, le Carcassonnais est la zone de convergence des AOC Minervois (5 000 ha), Corbières (10 612 ha), Cabardès (650 ha), et Malepère (500 ha).</p> <p>Dans la Montagne Noire, l'agriculture est essentiellement consacrée à l'élevage ovin et bovin, avec une forte diminution du nombre d'exploitations. On y trouve aussi du maraîchage et des productions diverses (apiculture, châtaignes, plantes médicinales...).</p> <p>De nombreuses autres productions, valorisées par des labels, contribuent à la richesse paysagère : oliviers, arbres fruitiers, exploitations maraîchères.</p> <p>L'enjeu de l'agro-tourisme, et en particulier de l'œnotourisme est majeur pour le développement économique du territoire et l'attractivité du Pays Carcassonnais.</p> <p>Autres enjeux forts de l'agriculture du Pays Carcassonnais, la recherche de l'autonomie alimentaire mais également le changement climatique, deux axes fortement pris en compte par le Projet Alimentaire Territorial de Carcassonne Agglo.</p>		
<p>3) Descriptif des actions = objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif opérationnel N°1 : Affirmer l'agritourisme, et l'œnotourisme, comme des piliers du développement du Pays Carcassonnais <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°1.1 : mettre en valeur l'activité, promouvoir, communiquer</i> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°1.2 : renforcer les circuits courts par des équipements innovants et collectifs.</i> • Objectif opérationnel N°2 : Accompagner les démarches agricoles expérimentales <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°2.1 : Investissements pastoraux portés par des Associations Syndicales Autorisées</i> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°2.2 : Espaces test agricoles</i> ○ <i>Sous-Objectif opérationnel N°2.3 : Investissements matériels et immatériels portés par les communes et EPCI</i> 		

4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Les objectifs du programme LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais s'inscrivent en parfaite cohérence avec la Charte du Pays et le projet de territoire porté par les deux intercommunalités qui le composent. Ils précisent dans leurs domaines, les orientations du CTO et du Projet Alimentaire Territorial (PAT de Carcassonne Agglo). Ils s'inscrivent également dans les objectifs du CRTE avec l'Etat. Ils s'articulent avec la candidature à l'ATI FEDER déposée par les deux EPCI.

L'objectif « Affirmer l'agritourisme, et l'œnotourisme, comme des piliers du développement du Pays Carcassonnais » rejoint la Mesure Opérationnelle 1.1.4 du CTO : « Développer un tourisme 4 saisons durable et innovant ».

Le sous objectif opérationnel N°2 : « Accompagner les démarches agricoles expérimentales » s'inscrit en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Carcassonne Agglo qui se caractérise par deux axes majeurs complémentaires : la recherche de l'autonomie alimentaire sur le territoire et l'accompagnement de l'agriculture locale face au changement climatique. Il rejoint la mesure opérationnelle 1.1.3 du CTO « Soutenir une agriculture de qualité et résiliente », qui prévoit de soutenir le pastoralisme et le espaces-test agricoles en lien avec le PAT.

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

Pour les espaces test agricoles : formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;

Pour les autres opérations :

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- ~~Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;~~
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- ~~Opérations immobilières ;~~
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- ~~Réalisation d'études ;~~
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;
- Voyage d'Etude.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelle que soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus dans la liste ci-dessous :

- Pour les actions s'inscrivant dans le sous-objectif 2.1, seules les Associations Syndicales Autorisées sont éligibles.
- Pour les actions s'inscrivant dans le sous-objectif 2.3, seules les communes et EPCI sont éligibles.

3) Les conditions d'admissibilité

Rubrique facultative.

Fourniture d'un prévisionnel comptable ou d'une analyse démontrant la viabilité économique et/ou sociale du projet pour toute dépense d'investissement.

4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)

Pour l'Objectif opérationnel N°1 - Affirmer l'agritourisme, et l'œnotourisme, comme des piliers du développement du Pays Carcassonnais : toute dépense matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER à l'exclusion de :

- Acquisitions foncières et immobilières
- Acquisitions matériel roulant sauf vélo

Pour l'Objectif opérationnel N°2 - Accompagner les démarches agricoles expérimentales :

- Sous-Objectif opérationnel N°2.1 : Investissements pastoraux portés par des Associations Syndicales Autorisées : seuls les travaux liés aux clôtures, au débroussaillage et à la remise en valeur des parcours, et à l'aménagement de points d'eau et d'impluvium sont éligibles (exclusion des acquisitions foncières et immobilières et les acquisitions de matériel roulant).
- Sous-Objectif opérationnel N°2.2 : Espaces test agricoles : seule l'ingénierie est éligible.
- Sous-Objectif opérationnel N°2.3 : Investissements matériels et immatériels portés par les communes et EPCI sauf les abattoirs, les acquisitions foncières et immobilières et les acquisitions de matériel roulant.

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
 - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER :
 - Objectif n°1 + Sous-Objectifs opérationnels 2.2 et 2.3 : 100 000 €
 - Objectif n°2.1 : 15 000 €

6) Co financements mobilisables

Tout financeur public :

- Région Occitanie
- Département
- EPCI
- Communes
- Etat
- ...

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

Pour l'Objectif opérationnel N°1 : Affirmer l'agritourisme, et l'œnotourisme, comme des piliers du développement du Pays Carcassonnais :

Lien avec le FEDER :

Objectif spécifique: RSO1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

1/ Soutenir les investissements dans les entreprises du Tourisme pour accompagner les transformations, l'innovation... Assiette subventionnable minimum : 500 000 €.

Objectif spécifique: RSO5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)

4/ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous. Assiette éligible mini : 500 000 € et à 400 000 € pour les opérations de type « espaces d'accueil touristiques ».

Objectif spécifique RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER).

4/ Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous. Assiette éligible minimum : 200 000 €.

Dans le cas d'actions éligibles également au programme LEADER le seuil d'éligibilité au FEDER est remonté à 400 000 € pour les projets touristiques.

Pour l'Objectif opérationnel N°2 : Accompagner les démarches agricoles expérimentales:

Lien avec le FEADER : mesures uniquement prises en compte par LEADER pour l'objectif 2

8) Éléments concernant la sélection des opérations

La sélection des opérations se fera selon les modalités suivantes :

- Accueil du porteur de projet par l'équipe technique du GAL et examen de la conformité du projet au regard de la stratégie et de son éligibilité au programme LEADER.
- Examen du projet par le comité technique pour avis.
- Avis d'opportunité par le comité de programmation.
- Sélection et programmation par le comité de programmation.

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

Les principes suivants peuvent déjà être retenus :

- Contribution du projet à l'innovation, l'expérimentation et la démonstration.
- Contribution du projet à l'attractivité du territoire.
- Prise en compte par le projet de la transition écologique et énergétique.
- Contribution du projet à la mise en réseau d'acteurs formelle ou informelle à l'échelle du territoire du GAL.
- Contribution du projet à la création ou au maintien d'emplois.

9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	10
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

LEADER 2023-2027	GAL « Pays Carcassonnais »	
ACTION	N° 4	Intitulé : « Coopérer et échanger pour renforcer les dynamiques locales »
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) <u>Thématique(s) prioritaires</u> Attractivité Transition écologique et énergétique</p>		
<p>2) <u>Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique</u></p> <p>La coopération représente un atout majeur au service de la stratégie LEADER du Pays Carcassonnais, construite autour de l'attractivité et du lien entre acteurs et entre territoires.</p> <p>La coopération est nécessaire sur deux échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coopération dite « inter-territoriale », pleinement justifiée par les inter-relations entre le Pays Carcassonnais et les territoires limitrophes. Par exemple la présence du canal du Midi ou du chemin de Saint-Jacques dont la valorisation ne peut être envisagée de manière isolée sur un seul tronçon. De même, certains projets peuvent trouver leur pertinence à une échelle inter-GAL autour d'un bassin de vie, comme par exemple dans le Minervois. - Une coopération européenne avec des territoires rencontrant des problématiques comparables et/ou des territoires liés au Carcassonnais par son histoire ou son économie, telles que les destinations reliées à Carcassonne par l'aéroport. <p>Il s'agit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la stratégie LEADER du Pays Carcassonnais par l'échange d'expériences et de pratiques, de bénéficier de l'expériences d'autres territoires - Promouvoir le territoire au sein d'autres régions européennes. - Assurer la cohérence de certains projets à une échelle territoriale dépassant les limites du GAL. 		

3) Descriptif des actions = objectifs opérationnels

- **Objectif opérationnel N°1 : Inscrire la stratégie du Pays Carcassonnais dans une approche territoriale**
 - *Sous-Objectif opérationnel N°1.1 : Contribuer à une mise en valeur cohérente des itinéraires touristiques majeurs (Canal du Midi, Chemin de Saint-Jacques de Compostelle).*
 - *Sous-Objectif opérationnel N°2.2 : Coopérer avec des GAL voisins sur les dynamiques de développement territorial communes (ex : Val-de-Dagne, Minervois, Montagne Noire...).*
- **Objectif opérationnel N°2 : Coopérer avec des GAL plus lointains et s'inscrire dans des réseaux européens**
 - *Sous-Objectif opérationnel N°2.1 : Nouer des liens avec les territoires reliés à Carcassonne par l'aéroport*
 - *Sous-Objectif opérationnel N°2.2 : Echanger sur des thématiques spécifiques (exemple : Village-jardin remarquable (Chedigny – CC Sud Touraine / Fontiers Cabardès).*

4) **Lien/articulation avec les autres stratégies et outils**

Les objectifs du programme LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais s'inscrivent en parfaite cohérence avec la Charte du Pays et le projet de territoire porté par les deux intercommunalités qui le composent. Ils précisent dans leurs domaines, les orientations du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et du CRTE. Ils s'articulent avec la candidature à l'ATI FEDER déposée par les deux EPCI.

Les actions de coopération seront développées en appui aux objectifs du programme LEADER du Pays Carcassonnais.

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

Liste de type d'opération non exhaustive :

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- ~~Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;~~
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- ~~Opérations immobilières ;~~
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- ~~Réalisation d'études ;~~
- ~~Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;~~
- Voyage d'étude.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelle que soit leur forme juridique.

3) Les conditions d'admissibilité

4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)

Toute dépense matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER à l'exception des dépenses exclues dans la liste ci-dessous.

- Acquisitions foncières et immobilières.
- Acquisitions matériels roulant sauf vélos

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
 - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 20 000 €

6) Co financements mobilisables

Tout financeur public :

- Région Occitanie
- Collectivités
- EPCI
- Etat
- Département
- ...

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

8) Éléments concernant la sélection des opérations

La sélection des opérations se fera selon les modalités suivantes :

- Accueil du porteur de projet par l'équipe technique du GAL et examen de la conformité du projet au regard de la stratégie et de son éligibilité au programme LEADER.
- Examen du projet par le comité technique pour avis.
- Avis d'opportunité par le comité de programmation.
- Sélection et programmation par le comité de programmation.

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

LEADER 2023-2027	GAL « Pays Carcassonnais »	
ACTION	N° 5	Intitulé : « Animer le territoire et le projet LEADER »
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) Thématique(s) prioritaires Attractivité Transition écologique et énergétique</p>		
<p>2) Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique</p> <p>L'animation et l'accompagnement du territoire pour la mise en œuvre de ce nouveau LEADER s'inscrit dans la continuité du dispositif mis en œuvre sur la période précédente une animation proactive au service du projet LEADER.</p> <p>L'animation généraliste de LEADER, assurée par l'équipe du Pays, s'appuiera sur un comité technique associant les chargés de mission de la Communauté de communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo ainsi que des principaux partenaires techniques (Conseil régional, Conseil départemental, Etat, Chambres consulaires, CAUE, Agence Départementale du Tourisme).</p> <p>Cette équipe d'animation permanente est aussi en lien avec les instances techniques des dispositifs contractuels en cours sur le territoire des deux EPCI : notamment CTO, CRTE, ATI FEDER, afin de participer à une meilleure mobilisation de l'ingénierie locale au bénéfice des projets.</p> <p>Il s'agit bien de permettre au Groupe d'Action Locale de conduire efficacement le programme d'actions, en conformité avec les objectifs et la stratégie définis dans le projet LEADER.</p>		
<p>3) Descriptif des actions = objectifs opérationnels</p> <p>Animer le programme LEADER sur le territoire</p> <p>L'animation nécessite un ETP réparti entre les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi des actions du programme, en veillant au respect de la stratégie LEADER et à l'articulation du programme avec les autres dispositifs européens, nationaux, régionaux ou départementaux. • Repérage et accompagnement des porteurs de projets, • Aide au montage des dossiers, • Préparation et animation des réunions du GAL et du comité de programmation, • Montage des partenariats avec d'autres territoires nationaux ou européens, • Participation aux réseaux ruraux régional et national, • Communication sur le programme, • Mise en œuvre de la stratégie d'évaluation du programme. 		

Gérer le programme

1 ETP temps plein de gestion sera réparti entre les missions suivantes :

- Suivi administratif, financier et juridique du programme,
- Co-animation des réunions du GAL et du comité de programmation,
- Aide aux porteurs de projets pour le montage administratif et juridique de leurs dossiers,
- Saisie des dossiers,
- Accompagnement des porteurs de projets à la mise en paiement,
- Suivi de la programmation financière, réponse aux contrôles.

Communiquer

Dès le démarrage du programme, une stratégie de communication sera définie pour :

- Informer et présenter le projet et le programme LEADER à l'ensemble des élus du territoire et aux bénéficiaires potentiels,
- Valoriser les réalisations et les dynamiques initiées dans le cadre de LEADER,
- Faire connaître et sensibiliser la population au rôle et à l'action de l'Europe, en particulier sur les territoires ruraux à travers LEADER.

Cette stratégie de communication sera différenciée, en fonction des publics cibles (bénéficiaires, élus, relais, etc.), et de la période de vie du programme (lancement, mise en œuvre, clôture) à l'aide des supports suivants :

- Outils existants au sein du Pays Carcassonnais et des EPCI (page dédiée sur les sites internet, réseaux sociaux, conférences de presse, utilisation des supports de communication des partenaires).
- Création d'outils spécifiques : organisation de rencontres LEADER annuelles avec les bénéficiaires, les membres du Pays et le grand public, plaquette d'information GAL Carcassonnais, supports spécifiques.

Evaluer

Le GAL du Carcassonnais a choisi de faire de l'évaluation un outil de gestion et de dynamisation au quotidien, à travers une évaluation en continu, et deux temps forts, évaluation intermédiaire et évaluation finale.

- Animation d'un groupe « évaluation » issu du comité de programmation et constitué dès le démarrage du programme. Réuni annuellement, il aura pour mission de suivre la mise en œuvre du programme et de proposer au comité de programmation des pistes d'amélioration.
- Réalisation d'une évaluation intermédiaire afin de mobiliser les membres du comité de programmation et de réorienter si besoin la stratégie et l'action du GAL. Cette évaluation intermédiaire permettra d'objectiver et de partager les résultats et d'envisager collectivement les améliorations à apporter au programme, tant en termes de mise en œuvre que de contenu.
- Réalisation d'une évaluation finale avec l'appui d'un prestataire extérieur.

4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Les objectifs du programme LEADER 2023-2027 du Pays Carcassonnais s'inscrivent en parfaite cohérence avec la Charte du Pays et le projet de territoire porté par les deux intercommunalités qui le composent. Ils précisent dans leurs domaines, les orientations du Contrat Territorial Occitanie et du CRTE. Ils s'articulent avec la candidature à l'ATI FEDER déposée par les deux EPCI.

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

Liste de type d'opération non exhaustive :

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- ~~Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;~~
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- ~~Opérations immobilières ;~~
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'études ;
- ~~Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;~~
- Voyage d'Etude.

2) Les bénéficiaires

- Pays Carcassonnais

3) Les conditions d'admissibilité

4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER.

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
 - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : sans objet.

6) Co financements mobilisables

Tout financeur public :

- Etat
- Région Occitanie
- Département
- Collectivités
- EPCI
- ...

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

Sans objet

8) Eléments concernant la sélection des opérations

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

Eléments financiers du GAL du Carcassonnais

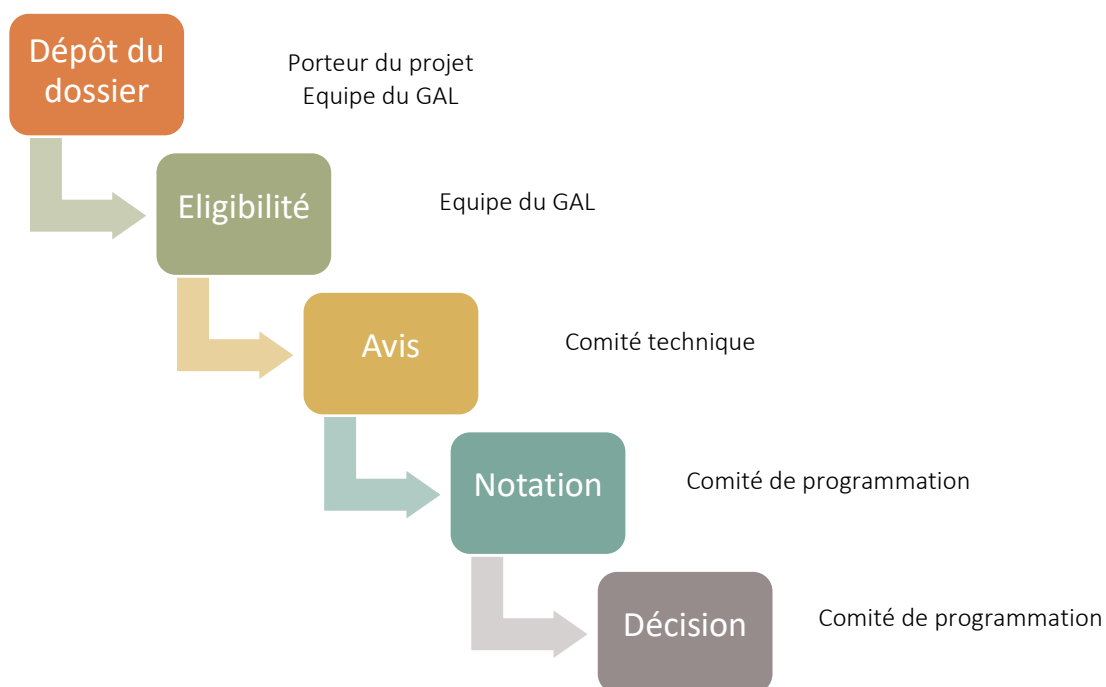
Montants des financements prévus par fiche-action du GAL sur le programme LEADER 2023 -2027.

Fiche-action n°	Nom de la fiche-action	Total des paiements prévus		
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER + dépense publique nationale)
1	Développer une offre touristique structurante en lien avec l'identité particulière du Carcassonnais	825 000,00 €	206 250,00 €	1 031 250,00 €
2	Dynamiser les villages et leurs centres pour renouveler leur attractivité	625 000,00 €	156 250,00 €	781 250,00 €
3	Promouvoir les circuits courts et l'expérimentation dans la viticulture et l'agriculture	375 000,00 €	93 750,00 €	468 750,00 €
4	Coopération	50 000,00 €	12 500,00 €	62 500,00 €
5	Animation	625 000,00 €	156 250,00 €	781 250,00 €
TOTAL		2 500 000,00 €	625 000,00 €	3 125 000,00 €

Les critères de sélection

Le GAL du Carcassonnais sélectionnera les projets sur la base d'une grille de sélection, comprenant des critères relatifs à la stratégie, ainsi qu'aux principes LEADER et regroupés dans le tableau ci-dessous. Ces critères seront précisés collectivement au sein du comité de programmation lors de sa première réunion.

Le parcours d'un dossier projet



Dès lors que les conditions d'éligibilité auront été vérifiées par l'équipe du GAL, le comité technique examinera chaque projet et pourra formuler des propositions d'amélioration. Il apportera un avis sur le niveau d'engagement du projet au regard des critères, sans toutefois attribuer de notation.

Le projet sera ensuite soumis au Comité de programmation et présenté par le porteur de projet lui-même. A l'issue de cet examen, les membres du Comité de programmation noteront chaque critère : entre 0 (aucune contribution) et 3 (projet exemplaire sur ce critère).

Un projet dont la note finale moyenne se situerait en dessous de 1,5 sera automatiquement éliminé. Si celui-ci correspond cependant à la stratégie du GAL, il pourra être retravaillé par le porteur de projet en fonction des préconisations du comité technique et du comité de programmation pour être présenté une nouvelle fois.

La notation pourra également permettre de préciser le taux d'intervention de LEADER sur le projet.

Cette grille de notation sera également mobilisée au moment de l'évaluation, afin de mesurer les améliorations permises grâce aux préconisations du Comité de programmation.

La grille de sélection

Critère	Fiches concernées	Note attribuée entre 0 et 3	Remarques et décision du Comité de programmation <i>Dossier retenu – dossier à retravailler – dossier éliminé</i>
ATTRACTIVITE			
Contribution à l'attractivité touristique	1-2-3		
Amélioration du cadre et des conditions de vie locale	2		
ECONOMIE DE PROXIMITE			
Démonstration de la montée en gamme de l'activité	1-2-3		
Création ou maintien d'emplois	1-2-3		
IDENTITE DU TERRITOIRE			
Prise en compte des spécificités (patrimoines, savoir-faire, paysages)	1-2-3-4		
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Mesures prises pour la réduction de la consommation énergétique	1-2-3		
Réduction et traitement des déchets	1-2-3		
Approche environnementale et biodiversité	1-2-3		
APPROCHE INTEGREE ET PARTENARIATS			
Insertion dans un réseau d'acteurs formel ou informel à l'échelle du territoire	1-2-3-4		
Dimension collective du projet (nombre et nature des partenaires impliqués)	1-2-3-4		
Actions visant à décloisonner le territoire et à promouvoir des approches pluri-acteurs et pluri-secteurs d'activité	1-2-3-4		
Impact territorial (projets à caractère intercommunal ou intercommunautaire)	1-2-3-4		
INNOVATION			
Caractère innovant au regard de l'existant	1-2-3-4		
Opération exemplaire et démonstrative	1-2-3-4		
EVALUATION			
Moyens d'évaluation et de capitalisation prévus	1-2-3-4-5		

L'innovation :

L'innovation peut prendre différentes formes et peut concerner :

- La mise en œuvre de nouvelles actions, l'émergence de nouveaux produits et services incorporant la spécificité du Pays Carcassonnais ;
- La mise en œuvre de nouvelles méthodes permettant d'allier les moyens humains, naturels et financiers, donnant lieu à une meilleure utilisation du potentiel endogène ;
- L'association et les liens entre des secteurs économiques traditionnellement séparés ;
- La mobilisation de formes originales d'organisation et de participation de la population locale au processus décisionnaire et à la mise en œuvre du projet ;
- La prise en compte de nouveaux enjeux, de nouvelles thématiques pour le territoire ;
- La transposition de méthodes ou actions existant ailleurs et ayant fait leurs preuves, mais qui sont nouvelles pour le territoire.

→ cette grille de sélection sera précisée selon les fiches actions et leurs objectifs, puis validée lors de la première séance du comité de programmation.

Liste des projets pressentis pour le programme LEADER 2023-2027

Fiche Action n° 1 : « Développer une offre touristique structurante en lien avec l'identité particulière du Carcassonnais »

Librairie Contes et Gribouilles – Montolieu :

Développement de la manifestation nationale « Partir en livre » sur le territoire par la propriétaire de cette librairie jeunesse : au bout de 3 ans de succès, elle a besoin d'aides pour améliorer cette manifestation.

André Pachon Maître Restaurateur au Japon (5 restaurants occitans) – Villedubert :

Château fin 19^{ème} au bord du Canal du Midi qu'il souhaiterait transformer en gîte 5 étoiles pour accueillir en priorité une clientèle japonaise facilement accessible pour lui qui est installé là-bas depuis de longues années.

Anne Lesné – Architecte :

De nouveaux propriétaires pour un château localisé en Montagne Noire : à transformer en gîte haut de gamme.

Ancien Hôtel restaurant Les Pailhès (fermé depuis 10 ans) – Pradelles Cabardès :

Gestion : 2 associations pour un groupement de 7 acteurs qui souhaitent créer un centre ayurvédique ouvert également au corps médical (pas de maison de santé sur ce village de montagne) + café petite restauration + 1 habitat partagé (gestionnaires et personnes en difficulté sociale) : projet retenu par la Fondation de France pour un accompagnement.

Mairie de Cuxac Cabardès – Marie Ruiz :

Création du 1^{er} Festival de photo de la Montagne Noire valorisant les atouts naturels, patrimoniaux et humains du territoire.

Château Joyeux de Violet – Peyriac Minervois :

Ancien domaine agricole (X^{ème} siècle) et château remanié au XVII^{ème} siècle : salle de mariage, 1 gîte indépendant 2 étoiles, 2 chambres d'hôtes existants mais possibilité de créer un gîte haut de gamme, 1 autre grande salle de réception ainsi que la restauration du château pour chambres d'hôtes.

Association Les Amis du clocher – Puichéric :

Association qui organise toute l'année des visites du monumental clocher de l'église et qui souhaiterait développer concerts et expos ainsi que l'expertise et la rénovation des fresques du chœur de l'église (XII ou XIV^{ème} siècle ??)

Camping L'Escale d'Occitanie - Alzonne :

Camping repris par des propriétaires qui souhaitent faire monter en gamme cet établissement.

Domaine Pech-Redon – Pezens :

Château 19^{ème} très spectaculaire avec double cour, 1 tour à chaque extrémité du Bâtiment principal, pavillons d'accueil et dépendances (1 gîte 4/5 étoiles existant) : création d'un gîte 5 étoiles dans une des tours qui, elle, est très abîmée à ce jour.

Domaine La Galaube – Lacombe :

Ancien hôtel restaurant fermé depuis plusieurs années, projet de transformation en gîte de 15 personnes.

Domaine Château Massamier La Mignarde – Pépieux :

Vente directe sur ce domaine viticole : besoin de rénover leur « petit » patrimoine exceptionnel (participe aux « RDV aux Jardins » et « Journées européennes du Patrimoine ») : poulailler-pigeonnier atypique 19^{ème}, les bassins et lavoirs ainsi que le système d'irrigation du domaine, la fosse à purin couverte, la forge, le four à pain, le parc, les foudres énormes, l'orangerie, la minuscule église 19^{ème} siècle.

Galerie d'Art La Chouette – Caunes Minervois :

Création de la galerie (à ce jour, en activités) : voir amélioration du lieu en cœur de village.

Fiche Action n°2 : « Dynamiser les villages et leurs centres pour renouveler leur attractivité »

Grains d'Art – Sonia Martin- Caux et Sauzens :

Candidature déposée auprès de Voies Navigables de France pour reprendre la gestion de la maison éclusière sur le Canal du Midi : lieu de résidence artistes (hors saison) + café associatif+ espace vélos+ expos + ateliers créatifs.

Les Petits Débrouillards – Carcassonne :

Ateliers autour des sciences et développement durable pour les prestataires touristiques du rural + Villages intéressés+ Science Tour en bus le long du Canal du Midi.

Mairie de Malves en Minervois :

Création d'un comité de pilotage regroupant tous les financeurs pour déterminer le projet à mettre en place pour dynamiser et rénover le château Renaissance et le parc (Street Art) du village.

Le Chant des Grenouilles – Laure Pfeffen – Pezens :

Jardin 900m2 pour éducation et sensibilisation de la protection de la Nature + découverte de la faune et la flore sous forme d'ateliers pour enfants, ados et adultes// Ateliers aussi dans des campings depuis 2021.

La Colombine – Cazilhac :

Création d'un atelier de production de chocolats/biscuiterie salés sucrés avec développement du côté « tourisme industriel » avec visites et ateliers ainsi qu'un point de vente.

Mairie de Puichéric :

Avec les communes de Caunes-Minervois, Trausse- Minervois, Peyriac- Minervois et Rieux-Minervois, la Mairie de Puichéric souhaiterait valoriser le chemin du Marbre rouge de Caunes (Puichéric étant le port dédié au transport sur le Canal du Midi).

Mairie du Val de Dagne :

Après une opération « Cœur de village », la mairie souhaiterait continuer l'amélioration du village à travers ces actions : bancs originaux réalisés par le ferronnier local, rénovation du bassin de Pradelles, panneaux informatifs sur patrimoine, mise en place de circuits de visites dans les hameaux...

Mairie de Rieux en Val :

La mairie souhaiterait transformer l'ancienne école en « Bistrot de Pays » avec les agriculteurs présents sur cette commune.

Mairie de Pradelles Cabardès :

Rénovation du camping municipal, de la buvette et de l'unique glacière municipale.

Fiche Action n°3 : : « Promouvoir les circuits courts et l'expérimentation dans la viticulture et l'agriculture »**Conseil Départemental de l'Aude – Service Mobilités :**

Aménagement d'une aire d'accueil producteurs sur un rond-point (entre 650KF et 1680KF) : autres financements possibles (CD, Etat, FEDER, Région) mais possibilité d'intervenir sur la halle, le mobilier, la communication (panneaux, bâche...).

Domaine BOTICA-GALY – Ventenac Cabardès:

Plan de communication pour la guinguette éphémère estivale du domaine.

Le Moulin de Fabi – Floure –:

Plan de communication.

Domaine de Roquenégade – Val de Dagne :

Nouveaux propriétaires viticoles et oléiculteurs qui souhaitent développer la vente directe (caveau) et des gîtes : travaux à effectuer avec financements France Agrimer/ FEADER et intéressés par plan de communication.

Domaine de Fourtanier – Val de Dagne :

Développement de la vente directe et besoin d'un plan de communication.

Association de vigneron – Laure Minervois :

Forte volonté de travailler ensemble, nombreuses rencontres réalisées en 2021/2022, il leur reste à déterminer un plan d'actions pour établir un plan de financement.

VINEOC – Villardonnel –

Fournit les restaurants et cavistes avec produits vigneron locaux : souhaiterait créer un show-room, un espace de vente et petite restauration pour des manifestations estivales.

Domaine La Forge-Carbou – Puichéric :

Plan de communication

Domaine des Pères – Trèbes

Plan de communication

Investissements pastoraux – ASA :

Plusieurs dynamiques de redéploiement du pastoralisme sur le Minervois, le sud-carcaissonnais et l'Alaric.

Espaces Test-agricoles – Carcassonne Agglo :

Création d'un espace test.

Production primaire, transformation, conditionnement, stockage/commercialisation de produits agricoles – Collectivités territoriales :

5 communes en réflexion sur le foncier agricole et la mise en œuvre de projets agricoles comme par exemple le maraîchage à destination des cantines.

Exemple d'outils de communication LEADER du Pays Carcassonnais

EVALUATION FINALE DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER DU GAL DU PAYS CARCASSONNAIS :

264 porteurs de projets rencontrés pour **55 projets retenus**

78% des Porteurs de projets sont **privés**
(Entreprises, micro-entreprises, associations)

74% Les fonds ont financé de **l'investissement** avec des **thématiques variées** : Oenotourisme, culture-Arts vivants, promotion, produits locaux, patrimoine culturel, patrimoine architectural, patrimoine naturel et activités de plein air, nature, cafés-restaurants à vocation Bistrot de Pays, hébergement...

Le programme LEADER a été un déclencheur pour **777 des personnes interrogées** et **89%** des porteurs de projet ne seraient pas passés à l'acte sans cette aide.

ATOUTS + :

- ➔ Des liens renforcés (ter. rural/urbain, liens entre thématiques, liens entre acteurs...)
- ➔ Un accompagnement de qualité en appui des dossiers
- ➔ Un partenariat public-privé renforcé
- ➔ Une répartition géographique équilibrée des projets sur les territoires de Carcassonne Agglo et de la Communauté de communes de la Montagne Noire
- ➔ Une montée en gamme des structures d'accueil et de services sur le territoire

CONTACT : 04 68 26 73 79
PAYS DE CARCASSONNE TERRE DE SÉJOUR
Toute l'évaluation sur WWW.PAYSCARCASSONNAIS.COM

2022

Le Président, l'ensemble de l'équipe technique et l'administration du Pays Carcassonnais

BONNE ANNEE!

L'EUROPE EN PAYS CARCASSONNAIS

4,6M € INVESTIS SUR LE TERRITOIRE RURAL

2,5M € DE FONDS EUROPÉENS LEADER
1,2M € DE FINANCEMENT PUBLIC NATIONAL
920 000 € DE FINANCEMENT PRIVÉ

ENCOURAGEMENT

CRÉDIBILITÉ

SOUTIEN

RENCONTRE

EXPERIENCE

PARTENARIAT

NOUVEAU

MISE EN RÉSEAU

POSITIF

ACCOMPAGNEMENT

INNOVATION

TESTER

IMPLICATION

STIMULATION

OUVERTURE

ACCOMPAGNEMENT

INNOVATION

TESTER

IMPLICATION

STIMULATION

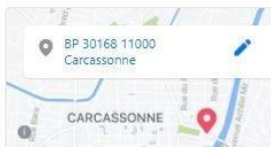
Discovers l'évaluation de programme 2014-2020

LEADER S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

*ETAT DRAC Région Occitanie - Département Aude Carcassonne Agglo CDC Montagne Noire SYADIN Mairie Aragon Arènes Coudoulet Fariès Cabanès Limoux Mioscastels Saurat Villeguignan

la Page +28 %

À propos



Faites la promotion de votre entreprise à l'échelle locale pour diriger les gens directement vers BP 30168 11000 Carcassonne.

[Promouvoir au niveau local](#)

1 Découvrez les Bons Plans, Idées d'animations, Guide des 8 circuits dans les onglets au-dessus
Le Groupe d'Action Locale du Carcassonnais regroupe Carcassonne Agglomération et la CDC de la Montagne Noire et est chargé de porter le programme européen.

7 960 personnes aiment ça

6 350 personnes sont abonnées

97 personnes ayant indiqué avoir visité ce lieu

<http://www.payscarcassonnais.com/>

[Promouvoir le site web](#)

04 68 26 73 79

[Envoyer un message](#)

celine@payscarcassonnais.com

Actuellement ouvert




Pays de Carcassonne, Terre de séjours
6 j · 0

Le Comité de programmation s'est réuni le 12 octobre 2020 dans les locaux d' Eaurizon activités de pleine nature à Puichéric afin de découvrir les nouveaux locaux et de tester leur nouvelle activité "Arc Ball" (avec succès!!) 😊

Le dossier du Domaine Rose et Paul à Arzens a reçu un avis favorable d'opportunité pour la mise en place de son plan de communication : voir le compte-rendu : <http://www.payscarcassonnais.com/organisation.php?page=82:23>

Eaurizon activités de pleine nature est soutenu par le Groupe d'Action Locale du Pays Carcassonnais avec des fonds européens LEADER, La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Carcassonne Agglo, Terres d'audace

CCI Aude Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude-CMA11

788 Personnes touchées · 56 Interactions

[Booster la publication](#)

9 · 1 partage



Pays de Carcassonne, Terre de séjours
[@paysdecarcassonne](#)

Accueil

- À propos
- Guide des 8 Circuits
- Photos
- Vidéos
- Articles
- BONS-PLANS WEEK-END
- SITE INTERNET
- Événements
- Mentions J'aime
- Publications
- Avis
- Services

★ ICI, ON AIME ★

GAL DU CARCASSONNAIS

STRATÉGIE ÉQUILIBRE ÉCONOMIE

EUROPE RÉGION

INNOVATION

ENTREPRISE

DÉVELOPPEMENT RURAL

ASSOCIATION COLLECTIVITÉS

OCCITANIE - AUDE

& ANIMER - GÉRER

COMMUNIQUER

PAYS CARCASSONNAIS

EVALUATION - CDC

MONTAGNE NOIRE

LIENS CONCERTATION

1 324 personnes atteintes

[Booster la publication](#)

J'aime · Commenter · Partager

4 381 J'aime
Martine Mat aiment ça

98 personne
Renaud Erv

À Propos



BP 30168
11004 Carcassonne

04 68 26 73 79

[Envoyer un message](#)

<http://www.payscarcassonnais.com/>

Voyage et transport

Heures : 09:00 - Actuellement ouvert

Aimé par cette Page

- Le Paste
- Static Ht
- Villeneuve

D'autres personnes aiment ça



Lettre d'information du Pays Carcassonnais

Lettre janvier 2022

**La Présidente Tamara RIVEL,
le Conseil d'Administration,
les Rapporteurs et l'équipe technique**

vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 😊 !

Prenez bien soin de vous 😊

L'EUROPE EN PAYS CARCASSONNAIS

ENCOURAGEMENT NOUVEAU MISE EN RÉSEAU OUVERTURE
CRÉDIBILITÉ POSITIF ACCOMPAGNEMENT
SOUTIEN INNOVATION
RENCONTRE TESTER
EXPERIENCE 4,6M € 2,5M € DE FONDS EUROPÉENS LEADER
PARTENARIAT INVESTIS SUR LE TERRITOIRE RURAL 1,2M € DE FINANCEMENT PUBLIC NATIONAL
IMPLICATION
STIMULATION 920 000 € DE FINANCEMENT PRIVÉ

Découvrez l'évaluation du programme 2014-2020

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

EUROPE OCCITANIE

Pays Carcassonnais GAL DU CARCASSONNAIS

*ETAT DRAC Région Occitanie Département Aude Carcassonne Agglo CDC Montagne Noire SYADEN Mairie Aragon Arcens Couffoulens Fontiers Cabardès Limousis Mouscardens Salsac Villequintode

Evènements à venir

Les réunions du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Carcassonnais

Le Comité technique du GAL du Carcassonnais (COTEC) se réunira le : **LUNDI 7 février 2022 à 9h30** dans les locaux du Pays Carcassonnais. (Réservé aux Techniciens)



Le Comité de programmation du GAL du Carcassonnais (COPROG) se réunira le : **MARDI 15 février 2022 à 14h00** au Purple Campus de Carcassonne

Les dossiers sont à déposer AVANT LE 21 janvier 2022.

» [En savoir plus](#)



Calendrier 2022 des prochaines réunions du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Carcassonnais

www.payscarcassonnais.com/NEWS-jan-22.htm

1/4

11/01/2022 12:18

LETTRE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2021

1. **Remise des dossiers : Vendredi 21 janvier 2022**
COTEC (Techniciens) : **Lundi 7 février 2022**
COPROG: **Mardi 15 février 2022**
2. **Remise des dossiers : Vendredi 18 mars 2022**
COTEC (Techniciens) : **Lundi 4 avril 2022**
COPROG: **Mardi 12 avril 2022**
3. **Remise des dossiers : Vendredi 3 juin 2022**
COTEC (Techniciens) : **Lundi 20 juin 2022**
COPROG: **Mardi 28 juin 2022**
4. **Remise des dossiers : Vendredi 23 septembre 2022**
COTEC (Techniciens) : **Lundi 10 octobre 2022**
COPROG: **Lundi 17 octobre 2022**

*COTEC = Comité technique réservé aux techniciens

*COPROG = Comité de programmation réservé aux membres publics et privés désignés.

*Selon l'enveloppe financière, il sera décidé d'un comité de programmation supplémentaire en fin d'année.

» [En savoir plus](#)



Exposition sur le Canal du Midi à votre disposition GRATUITEMENT à partir du 1er juillet 2022



«**Canal du Midi, Ligne des vies**» est une exposition qui vous invite à découvrir la dimension humaine du Canal du Midi, à mieux comprendre son intégration dans un territoire habité à travers plusieurs thématiques: les marchandises, les passagers, les récits des expériences vécues tant dans le passé qu'au présent, les activités des ports, les professionnels du Canal, l'usage de l'eau, les paysages traversés...

Elle a été financé dans le cadre de la **coopération Inter-GAL «Canal du Midi»** (GAL Hauts vignobles et Languedoc, Pays Lauragais, Est Audois et Pays Carcassonnais) avec des fonds européens LEADER et des cofinancements publics nationaux.

Cette exposition se présente sous forme de **10 roll up** (face imprimée sur un côté) et est donc non seulement **facilement transportable** mais aussi d'un **montage rapide** et d'une **disposition dans l'espace sans aucune contrainte** puisque chaque Roll up est indépendant des autres.

La durée de l'emprunt est à minimum d'un mois.

Pour réserver: merci de faire part de votre demande par mail à l'adresse suivante: secretariat@payscarcassonnais.com

L'exposition sera visible du 14 décembre au 14 janvier 2022 à la Bibliothèque municipale de Puichéric, du 1er février au 1er mars 2022 à la bibliothèque municipale de Ventenac Cabardès et du 1er Avril au 30 juin 2022 au bateau Lou Gabarret À Carcassonne.

Actualités

Les réunions du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Carcassonnais

Le Comité technique du GAL du Carcassonnais (**COTEC**) s'est réuni le lundi 6 décembre 2021 dans les locaux du **GARAE à Carcassonne** afin de préparer le Comité de Programmation.

Cela a permis de faire le point avec la Présidente du GARAE **Sylvie Sagnes** sur le dossier financé par le GAL : une étude réalisée par une Ethnologue portant sur les bruits des villages et de la campagne (appareilur, sonneur de cloches...) afin d'expliquer l'importance de ces bruits typiques de notre territoire aux nouveaux arrivants.



Le Comité de programmation du GAL du Carcassonnais (**COPROG**) s'est réuni le LUNDI 13 DECEMBRE 2021 dans les locaux de la Maison du Cabardès à Aragon.

2 dossiers : «Création d'un gîte 4* Le Mas de l'Ecluse» à Caux et Sauzens et «Réalisation par le Comité régional du tourisme d'Occitanie d'un film promotionnel sur le Canal du Midi» ont été votés définitivement.

www.payscarcassonnais.com/NEWS-jan-22.htm

2/4

11/01/2022 12:18

LETTRE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2021



4 dossiers ont été votés favorablement en opportunité :

- Le plan de communication du **Domaine Calmel-Joseph** à Montirat
- Création d'un gîte 4 épis «**La Maison du Vigneron**» à Montolieu.
- Création d'une œuvre artistique urbaine pour la cave de Villesèquelande «**Les Vignerons de la Voie romaine**»
- Modernisation de l'atelier-magasin de ferronnerie d'art «**La Marquise**» à Villeneuve Minervois



» [En savoir plus](#)



Les membres du COPROG étaient invités à découvrir le résultat de leur vote en visitant le nouveau Gîte 4* sur la commune d'Aragon : **la Maison Grambaud**, gîte opérationnel depuis juillet 2021.

» [En savoir plus](#)



Radio RCF Pays d'Aude 103MHz

Ecoutez les dernières émissions animées par le Pays Carcassonnais autour des Femmes et des Hommes du tourisme Carcassonnais :



» [Vincent Gattégno, Vitrailliste et Maître Verrier d'Art à Rustiques](#)

La presse parle du Pays Carcassonnais:

Merci à tous nos partenaires de la Presse écrite et audiovisuelle.

» [Vue sur la presse](#)



Suivez-nous sur facebook



Suivez nous sur FACEBOOK « Pays de Carcassonne Terre de Séjours » et retrouvez toutes les manifestations culturelles de la semaine sur notre territoire !

www.payscarcassonnais.com/NEWS-jan-22.htm

3/4

L'EUROPE SOUTIEN VOTRE PROJET
avec le GAL du Pays Carcassonnais
Entreprises, Associations, Collectivités des territoires ruraux : Vous avez un projet ?
Contactez-nous : 04 68 26 73 79

Porteurs de projet à vocation touristique, patrimoniale, culturelle ou oenotouristique en recherche de financements, contactez l'équipe du GAL du Carcassonnais 04.68.26.73.79
secretariat@payscarcassonnais.com